

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

276

DT10

Projet de parc éolien Massif du Sud

6211-24-023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
DU PARC ÉOLIEN DU MASSIF DU SUD
PAR SAINT-LAURENT ÉNERGIES**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 26 janvier 2011 à 19h
Centre communautaire
115, rue de la Fabrique
Saint-Luc-de-Bellechasse

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 26 JANVIER 2011	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE MÉTIS DE QUÉBEC ORAKUAN	1
Mme Raymonde LeBlanc	
M. MARCEL MORISSETTE.....	4
RANCH MASSIF DU SUD ET POURVOIRIE SAFARI	6
Madame Raymonde LeBlanc	
M. GERMAIN CHABOT ET FRANCINE ALLARD	17
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. ÉRIC CÔTÉ-OUELLET.....	33
M. CHRISTIAN LAFLAMME	36
M. RÉNALD LEMIEUX.....	52
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE	55
M. Jean-François Samray	
M. LAURENT DUMAS	63
M. PATRICE PERREAULT	74

**SÉANCE DU 26 JANVIER 2011
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir. Bienvenue à cette cinquième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de parc éolien Massif du Sud.

10 Bienvenue à ceux et celles qui nous suivent sur le Web.

Je suis François Lafond, je préside cette Commission d'enquête et je suis secondé par le commissaire John Haemmerli.

15 Nous allons poursuivre avec les présentations des mémoires par les participants. Le temps imparti est d'une quinzaine de minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la Commission.

20 Il est possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil à l'arrière.

Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

25 Je vous demanderais aussi de fermer vos cellulaires pour avoir une bonne séance.

Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. Je demande votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation.

30 Aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience. Je vous rappelle que les séances sont enregistrées.

35

COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE MÉTIS DE QUÉBEC ORAKUAN

PAR LE PRÉSIDENT:

40 Maintenant, j'invite à l'avant madame Raymonde LeBlanc s'il vous plaît.

Bonsoir madame.

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC:

45 Alors je présente le mémoire pour la Communauté Autochtone Métis de Québec Orakuan, Raymonde LeBlanc, je suis chef.

LECTURE DU MÉMOIRE

50 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame LeBlanc. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

55 Vous commencez votre mémoire en disant que la communauté s'est officialisée en 92.

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC:

60 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

65 Ça veut dire quoi "s'est officialisée"?

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC:

Une charte.

70 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK.

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC:

75 Un organisme à but non lucratif.

PAR LE COMMISSAIRE:

80

D'accord. Dans le même ordre d'idée, vous dites: "Les entreprises autochtones dont les propriétaires sont reconnus au sein de notre communauté", est-ce qu'il y a d'autres entreprises dans la région du parc régional?

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC:

85

Non. J'ai fait mention à la communauté qu'on a le ranch et puis la pourvoirie qui est là.

PAR LE COMMISSAIRE:

90

OK. Vous dites aussi que Saint-Laurent Énergies ne vous a pas consultée, mais que Forap l'a fait?

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC:

95

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

100

Vous donnez Forap comme exemple, alors juste pour éclairer la Commission un petit peu, c'était quoi les éléments discutés avec Forap, puis quelle a été, mettons, votre contribution à leurs démarches et leur contribution à vos demandes ou à vos propositions?

Pouvez-vous nous expliquer ça un peu s'il vous plaît?

105

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC:

110

Bien, dans un premier temps, il avait fait une vérification c'est qui au niveau des Autochtones était représenté sur le territoire, et il y a les gens du massif qui savaient qu'on avait notre communauté, donc il nous a référés. Il nous a téléphoné, puis il nous a dit, je vais vérifier avec vous autres pour ne pas nuire aux pratiques, puis voir si ça vous convient qu'est-ce qu'on fait au niveau de travaux.

115

Et on s'est entendu qu'il y aurait des rencontres subséquentes pour toujours se suivre, pour vérifier si on est d'accord avec qu'est-ce qui se fait au niveau des travaux sur le bois.

Puis leur but, c'est de faire attention à nos activités. Quand c'est le temps de la chasse, de pas venir nous déranger pour rien, des choses comme ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

120 OK. Mais les rencontres subséquentes n'ont pas eu lieu encore?

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC:

125 Non.

PAR LE COMMISSAIRE:

Puis elles sont prévues quoi, une fois par année ou au besoin?

130 **PAR Mme RAYMONDE LEBLANC:**

Bien justement, j'ai rencontré monsieur Tremblay, puis il m'a dit, c'est sous peu qu'on doit faire des rencontres avec vous, on va vous contacter.

135 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci, ça va pour moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

140 C'est beau, merci madame LeBlanc.

145 _____
MARCEL MORISSETTE

PAR LE PRÉSIDENT:

150 Monsieur Marcel Morissette.

Bonsoir monsieur Morissette.

PAR M. MARCEL MORISSETTE:

155 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire.

PAR LE COMMISSAIRE:

Bonsoir.

160

PAR M. MARCEL MORISSETTE:

LECTURE DU MÉMOIRE

165

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Morissette. Quand vous dites que vous êtes travailleur forestier, est-ce que vous avez une entreprise forestière ou vous travaillez pour quelqu'un d'autre?

170

PAR M. MARCEL MORISSETTE:

Je travaille disons à mon compte, et j'ai de la machinerie.

175

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez de la machinerie?

PAR M. MARCEL MORISSETTE:

180

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc si jamais le projet se réalisait, vous pourriez être un de ceux qui soumissionnerait?

185

PAR M. MARCEL MORISSETTE:

Je serais très intéressé.

190

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci beaucoup.

195

RANCH MASSIF DU SUD ET POURVOIRIE SAFARI

PAR LE PRÉSIDENT:

200

Monsieur Germain Chabot s'il vous plaît.

PAR M. GERMAIN CHABOT:

205

Plus tard s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

210

D'accord. Bien, madame LeBlanc Garant, on va vous demander de revenir s'il vous plaît!

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

Rebonsoir.

215

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir.

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

220

En premier, bien, c'est pour vous dire que j'ai deux (2) mémoires dont il y a des parties conjointes, puis des parties plus séparées pour les deux (2) entreprises, Ranch Massif du Sud et Pourvoirie Safari.

225

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc on comprend que les gens dans la salle vont accepter, ils diront pas un mot si jamais ça dépasse le quinze (15) minutes, étant donné que vous avez deux (2) mémoires à présenter.

230

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

235

Excellent, merci madame. Allez-y.

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

240 Merci. Puis à la section 4, il y a des ajouts sur ce que j'avais déjà présenté, parce qu'il y a eu un document qui m'a été remis seulement hier soir.

PAR LE PRÉSIDENT:

245 D'accord.

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

Ça fait que je redonnerai l'original après.

250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent, merci.

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

255 Merci.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Nous sommes...")

260 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... à la Société.")**

Et lorsque vous avez posé une question, oui, c'est vrai, à la Société, nous avons voté majoritairement contre les éoliennes, et suite à ça, on a entendu parler de dissolution. J'étais administrateur.

265 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Dans le rapport...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 5^e paragraphe, 1^{re} ligne, "... de 2010...")

270 Puis je pense que c'est un changement qui a été fait le 4 décembre 2008, selon ce que j'ai entendu hier, et je me base aussi sur l'autre document DB105.1 qui est de septembre 2001.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 5^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Modification...")

275 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 5^e paragraphe, dernière ligne, "... organismes intéressés...")**

À l'aménagement intégré des ressources dans la région du Massif du Sud, car dans la charte de fondation, il y avait des objectifs généraux, mais aussi des objectifs spécifiques.

280 Aussi, le nombre d'administrateurs qui est passé de quinze (15) en 1990 a baissé à neuf (9), il semblerait, le 4 décembre 2008, et en plus, les MRC ont repris des postes excluant les entreprises privées intéressées.

285 Deuxièmement, nous remarquons qu'il y a eu des changements importants dans la catégorie de membres, copie de 2010. Avant, tout contribuable qui avait payé des taxes dans ces quatre (4) municipalités était membre d'office, mais le 4 décembre 2008, il semblerait que les MRC ont changé cela pour mettre deux (2) catégories de membres: membres d'office, soit les deux (2) MRC, Bellechasse et Etchemins, et leurs municipalités locales; et membres associés, sans droit, toute personne ou entreprise dans lesdites MRC.

290 Je dis sans droit, car seuls les membres d'office ont droit de vote à l'assemblée générale.

295 Il n'y a rien de clair dans ces affaires. Les documents sont difficiles à obtenir, pas complets; en tout cas, j'aimerais préciser que l'article 8.2 des documents de 2001 est clair pour faire la modification aux règlements généraux. Pour l'augmentation ou réduction du nombre d'administrateurs, il est écrit:

300 "Il faut une assemblée générale spéciale de tous les membres et un changement approuvé par les deux (2) tiers des membres présents, et tous convoqués légalement à cette fin par un avis écrit qui doit être transmis à chacun des membres de la corporation explicitant les amendements proposés."

Ce qui n'a pas été fait.

305 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 6^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Il est évident...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... une dominante récréotouristique.")

310 Dans le DB48, proposition de gestion du plan d'aménagement présentée par les MRC en 2003. On y parle de partenariat, de droits des pourvoyeurs, de concertation, aussi en association de façon prioritaire avec les partenaires actuellement impliqués sur le territoire.

315 J'en ai fait un résumé de deux (2) pages que j'ai mis en annexe.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Les ministères...")

FIN DE LA LECTURE (Page 8, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... aucune rencontre.")

320 Oui, il y a eu une rencontre, finalement, mais après que j'aie eu déposé le document. Mais c'était à la MRC.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Suite à nos 20 ans...")

325 **FIN DE LA LECTURE (Page 11, dernier paragraphe, dernière ligne, "... au second plan.")**

PAR LE PRÉSIDENT:

330 Merci madame Garant. On va sûrement avoir quelques petites questions.

Quand vous mentionnez que vous avez gagné un prix à Paris en France, le prix de l'entreprise la plus attractive du Québec, c'était en quelle année?

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

335 Je me souviens plus exactement. Je croirais que c'est aux alentours de 1996.

PAR LE PRÉSIDENT:

340 Et à ce moment-là, est-ce que c'était associé avec le ministère du Tourisme?

La démarche qui a été effectuée, est-ce que c'est vous qui avez effectué cette démarche-là? Parce que pour avoir un prix, il faut que vous fassiez une présentation, est-ce que c'est vous avec le ministère?

345

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

On était invités à aller à Paris, puis de se présenter. Puis il y avait un jury là-bas qui déterminait qui gagnait.

350

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Maintenant, vous avez mentionné dans votre mémoire qu'il y a eu une action en justice qui a été entreprise par la CADMS pour la construction de vos camps dans le bois.

355

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

Oui.

360 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ces camps-là, c'est des camps de quoi?

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

365

C'est qu'on a plusieurs camps dans le bois. Le ranch a des camps dans le bois, puis la pourvoirie.

370

Puis dans notre contrat, on avait le droit d'en mettre sur nos sentiers pour, comment je pourrais dire, nos refuges.

PAR LE PRÉSIDENT:

375

Est-ce que c'est possible d'avoir une copie de votre contrat éventuellement?

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

Oui.

380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Seulement à déposer auprès de madame Boutin, il y a pas d'urgence. Ça peut être demain ou ça peut être la semaine prochaine aussi.

385 **PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:**

Oui, il y a pas de problème.

390

PAR LE PRÉSIDENT:

Le vélo de montagne, est-ce que ça se pratique dans n'importe quel chemin, parce que vous semblez dire qu'il y en a avec des VTT, il y en a dans vos sentiers équestres?

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

395

Le VTT a eu des chemins à part pour le VTT, il y a eu des chemins construits, à quad.

400

Et dans nos chemins que nous autres on a faits, comme la carte, c'était des anciens chemins de bois qui étaient comme des chemins de tracteur. Et puis la MRC a décidé qu'ils mettaient le vélo de montagne dans ces sentiers-là.

405

D'ailleurs, ils avaient demandé une subvention, puis on a eu connaissance qu'ils demandaient dans la subvention que ces sentiers-là deviennent pédestres et vélo. Alors on a dû protester vertement, puis d'aller même au ministère pour dire aïe, nous autres, on était là aussi. Donc ils ont dit, bien, ce sera pédestre, équestre et vélo.

410

Mais pour que ça devienne aussi vélo-pédestre et équestre, on pouvait se promener dans les chemins tels qu'ils étaient là – mais pour les rendre vélo, bien, il fallait qu'ils fassent des chemins gravelés et tout ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Gravelés?

415

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

Oui, ah oui, ils ont fait, moi, je les appelais les "highways"!

420

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc avec de la petite pierre, c'est ça que je comprends?

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

425

Oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

430

Et vos chevaux, comment ils se comportent là-dedans?

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

C'est acceptable pour les chevaux.

435 Mais ce qui est arrivé, c'est qu'au début, vu que c'était incompatible, puis qu'ils voulaient nous sortir de là, nous autres, on a maintenu qu'on était là puis qu'on devait rester, le ministère a intervenu. Mais ils ont décidé de faire partager le sentier.

440 Ils ont mis des petits drapeaux au centre, puis le cheval devait aller d'un bord, puis le vélo devait aller de l'autre bord. Mais au bout d'un an, ils ont bien vu que ça marchait pas, puis ils ont ôté les petits drapeaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

445 J'aimerais juste revenir à vos camps. Pourquoi la CADMS est allée en action contre vous?

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

450 C'est que, si je me souviens, j'essaie de me souvenir pourquoi qu'ils nous ont amenés en Cour. Ah oui, c'est qu'à un moment donné, ils ont dit, on n'était pas au courant que tu as fait des camps, puis tu les as faits sans permis.

455 Alors que lorsqu'on a décidé de faire nos camps, on a vérifié ce qui se faisait; il y avait d'autres camps qui étaient dans le bois, qui appartenaient, d'ailleurs un au centre de ski, puis il y en avait un autre, je pense qu'il y en avait déjà un autre qui appartenait à la corporation même.

Et c'est la municipalité qui nous a emmenés en Cour, c'est pas la CADMS, c'est la municipalité pour nos camps qui nous emmenés en Cour, je pense.

PAR LE PRÉSIDENT:

460 Laquelle municipalité?

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

465 Saint-Philémon. Là, je suis mêlée, je me souviens plus déjà!

Et ce que je voulais dire, c'est qu'ils ont dit tout d'un coup qu'ils étaient pas au courant de la construction, puis qu'on n'avait pas le droit à ça, vu qu'on n'a pas demandé de permis, tout ça.

470 Et on a dû faire la preuve comme de quoi j'avais été demander le permis, puis on m'a dit que j'avais pas besoin de permis.

475 J'avais même fait venir les gens sur les sites pour parler des camps, puis là, ils faisaient
semblant qu'ils étaient pas au courant qu'il y avait des camps. Mais finalement, lorsqu'on était en
Cour, à un moment donné la secrétaire municipale de Saint-Philémon était là, puis quand notre
avocat disait, bien madame Garant a été vous voir pour avoir le permis de construction! Je me
souviens pas, je me souviens pas.

480 Et finalement, rendu vers la fin, l'avocat voulait faire revenir la madame, et le juge a
demandé, bien pourquoi, donc madame veut revenir témoigner. Bien il dit, là, elle se souvient, puis
elle va venir dire exactement ce qu'elle a répondu à madame Garant.

Elle a pas eu le droit de revenir au micro.

485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quels seraient les changements majeurs que subiraient vos circuits de randonnée advenant
la réalisation du parc?

490 **PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:**

Le parc éolien, ce que ça va emmener, c'est que toutes nos journées à cheval, ce sera plus
possible.

495 Alors tous les séjours et tout ça, ce sera plus possible. Parce que tous nos sentiers, nous
autres, on boucle tout dans tous ces sentiers-là en arrière, dans tout le territoire où c'est que ça va
être implanté.

500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis ça va empêcher, après que ça va avoir été construit, que vous continuiez à faire des
randonnées équestres?

505 **PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:**

Ce sera plus du tout du tout le même environnement. La nature va reprendre peut-être son
certain niveau un certain temps après quelques années, mais nous autres, on a vendu la grande
nature à perte de vue.

510 C'est ça, le monde arrive puis dise, wow, mais là, ça va être wow avec le bruit des éoliennes,
les grosses tours d'acier, non. Moi, j'ai pas vingt (20) ans à remettre pour refaire une image.

PAR LE PRÉSIDENT:

515 Parce que vous dites qu'à certain moment donné, la mise en oeuvre de tous ces changements-là que vous devriez effectuer fait en sorte que ça va prendre des investissements importants.

C'est quel type d'investissements que vous voyez?

520

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

525 Bien moi, je me disais, ceux qui vont reprendre le ranch, il faut qu'ils revirent la vocation. Il faut que ça devienne un centre d'école, il faut que ce soit réorienté autrement. Ça pourra pas continuer comme on l'a parti.

PAR LE PRÉSIDENT:

530 Vous dites aussi que des sommes majeures doivent être allouées à votre réorganisation, que le MRNF doit prévoir des sommes devant ce virage obligatoire qui vous a été imposé. Pourquoi le MRNF?

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

535 Bien, c'est parce que tout le monde se lance la balle. S'il y a personne, c'est qui qui va venir nous aider?

PAR LE PRÉSIDENT:

540 Puis à quelle hauteur ça devrait être, cette somme-là? À quel montant, autrement dit?

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

545 Bien, dans ma proposition, moi, je me dis, là, vous savez, on n'a jamais été bien bien exigeant avec notre entreprise.

Pour nous autres, c'était du développement. Ça fait qu'on se dit, bien, qu'ils viennent prendre les risques, s'ils veulent changer la vocation, bien, qu'ils viennent prendre les risques.

550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous êtes pas obligée de répondre à cette question-là! Quel est votre chiffre d'affaires moyen pour les cinq (5) dernières années?

555 **PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:**

C'est justement, j'aimerais mieux garder confidentiels mes chiffres.

560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pour ça que je vous le dis, vous êtes pas obligée de répondre!

Est-il exact de dire que le ranch est en vente?

565 **PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:**

On cherchait une relève. Dès 2006, on s'est dit, bien regarde, on a vingt (20) ans de faits. Vous savez, à cheval, moi puis Guy, ça commence à être dur à cheval, nous autres.

570 Mais les jeunes, ils aiment ça, tout ça. Nous, on aurait eu de la relève, mais ce cadeau empoisonné là, regardez! Ils nous aiment pas, ils aimeront pas plus nos fils, là.

575 Donc ce qu'on se dit, puis on a des filles qui aimeraient ça, mais écoute! Moi, je me disais, un coup qu'on a eu réglé à l'amiable, on s'est dit, bien là, maintenant, il me semble que là, ça pourrait être l'harmonie.

580 Alors à partir de là, je me suis dit, bien, on va organiser la relève de tout ça. Et quand je suis allée au colloque de 2007 à Buckland, puis d'ailleurs j'ai un rapport de l'atelier que monsieur Yvon Lacombe avait fait de la MRC des Etchemins, là, il y a quelqu'un qui a dit, ah bien, peut-être qu'il pourrait y avoir des éoliennes. J'ai dit, aïe, tout de suite là, je l'ai dit, j'ai dit, si c'est des éoliennes que vous prévoyez dans le parc, dites-le, parce que moi, je suis à vendre.

585 Puis même à un moment donné, j'ai contacté un agent pour savoir, puis là, il a dit, bien là, vous avez plus d'affaires en suspens, ça, c'est correct, mais il dit, il va falloir que tu le dises s'il y a un projet d'éoliennes, parce qu'il dit, ça, c'est obligé, parce qu'ils vont te revenir contre toi. Donc je suis encore...

PAR LE PRÉSIDENT:

590 Ça, vous dites dans votre mémoire qu'il y a un évaluateur qui a fait une évaluation de votre ranch, puis que vous subiriez une perte de soixante pour cent (60 %).

Est-ce que vous pourriez déposer cette étude-là?

595 **PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:**

C'est que j'ai fait seulement la première partie, puis je dois payer un autre cinq mille dollars (5000 \$) si je veux avoir le rapport écrit.

600 Donc j'ai pas le rapport écrit.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Haemmerli.

605

PAR LE COMMISSAIRE:

Bien, il me reste pas grand-chose, là! Je pense qu'on a fait le tour.

610 Mais ce que je voulais juste faire valider avec vous! C'est qu'à la page 7, vous dites:

"Nous sommes déjà lourdement affectés par ce projet depuis 2006 – et vous ajoutez – on parlait de construction éventuelle pour 2010."

615 Vous faites référence à quoi, là?

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

Le parc éolien.

620

PAR LE COMMISSAIRE:

Ah, ah! C'est pas clair si c'était quelque chose pour vous ou pour le parc éolien.

625 **PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:**

Non, non. C'est que dès 2006, on prenait un peu panique, oui, on était découragé, désorienté. Mais c'était prévu pour 2006, ça, là, puis ah, c'est pas fait, là!

630 Bien oui, c'est pas fait, puis on trouve toutes sortes d'affaires par en arrière!

PAR LE COMMISSAIRE:

635 D'accord. Bien, je pense que mon collègue a fait le tour, ça fait que ça met un terme à mes questions, merci.

PAR Mme RAYMONDE LEBLANC GARANT:

640 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup madame Garant.

645

GERMAIN CHABOT

PAR LE PRÉSIDENT:

650

Monsieur Germain Chabot s'il vous plaît.

PAR M. GERMAIN CHABOT:

655

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

660

Bonjour madame Allard.

PAR M. GERMAIN CHABOT:

J'ai emmené mes yeux avec moi.

665 **PAR Mme FRANCINE ALLARD:**

C'est moi qui va faire les yeux pour la lecture du mémoire.

670 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, allez-y.

PAR Mme FRANCINE ALLARD:

675 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Mémoire...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 4^e paragraphe, dernière ligne, "... et 3 ¢ le kilowattheure.")

Ce qui nous permet d'avoir les tarifs que tout le monde envie.

680 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 5^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Ce développement...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 5^e paragraphe, dernière ligne, "... de l'hydroélectricité.")

685 Pour avoir été en charge de grands chantiers, je peux vous dire que!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Lorsqu'on est capable...")

690 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, 2^e ligne, "... d'électricité.")**

Le rêve de voir renaître la prospérité dans le domaine des pâtes et papiers est mort, en même temps que la demande mondiale a diminué drastiquement.

695 En effet, les nouvelles générations utilisent peu le papier, préférant le clavier.

700 Avec la mise en chantier de barrages comme la Romaine, avec la récession, et dans un contexte où l'industrialisation se déplace, comme la prospérité, vers les pays émergents, la Chine, le Brésil, etc., selon moi, on n'a pas besoin d'être devin pour se douter que quand la demande ralentit, il faut ralentir l'offre.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Il faut prendre en compte...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... une facture...")

705 De plus d'un milliard de dollars (1 G\$) et qui devrait être encore plus élevée pour les années suivantes, avec la mise en service des centrales du complexe la Romaine qui à elles seules produiront mille cinq cent cinquante mégawatts (1550 MW) qui s'ajouteront au surplus d'ici la fin de la décennie.

710 Depuis trois (3) ans, Hydro-Québec paie à TransCanada Energy cent cinquante millions (150 M\$) par année pour ne pas produire d'électricité à la centrale de Bécancour, parce qu'elle est en surplus, et que ça lui coûterait plus cher d'acheter une électricité dont elle n'a pas besoin, et avec la croissance des surplus, ça risque de durer encore plusieurs années.

715 La dernière entente de vente d'électricité aux États-Unis a été signée récemment pour un bloc de deux cent vingt-cinq mégawatts (225 MW) pour une période de vingt-six (26) ans à un prix de moins de six cents le kilowattheure (6 ¢/kWh).

720 Notons que le Vermont est le plus gros client à long terme d'Hydro-Québec, en dehors de la province.

PAR M. GERMAIN CHABOT:

725 Soit de 2012 à 2038, pour vingt-six (26) ans, à six cents le kilowattheure (6 ¢/kWh).

PAR Mme FRANCINE ALLARD:

730 Notons que le Vermont est le plus gros client à long terme d'Hydro-Québec en dehors de la province.

735 Hydro-Québec négocie actuellement avec l'Ontario et l'État de New York d'autres ententes d'approvisionnement de longue durée. Le Vermont ayant donné le ton, ces derniers devraient négocier des conditions de prix comparables. Comme on dit, les bonnes nouvelles vont vite, tout le monde veut conclure des ententes à rabais en situation de surabondance.

Pour le projet de Saint-Laurent Énergies, en se basant sur le prix de départ payé au promoteur, soit huit virgule cinq cents le kilowattheure (8,5 ¢/kWh) à la sous-station, on est déficitaire de plus de quatorze millions (14 M\$) par an.

740 Si en plus, on ajoute un virgule cinq cents (1,5 ¢/kWh) pour le transport de cette énergie, ce déficit monte à, j'arrondis les chiffres, vingt-deux millions (22 M\$) par an ou quatre cent trente-six millions (436 M\$) pour vingt (20) ans, soit nettement plus que les quelques retombées économiques prévues.

745 En supposant que le promoteur dégage vingt-cinq pour cent (25 %) de bénéfices sur un chiffre d'affaires de quarante-six millions (46 M\$), ça lui rapporterait onze millions cinq cent mille (11 500 000 \$). On peut donc dire que ça nous coûterait environ deux virgule cinq millions (2,5 M\$) moins cher en lui versant l'équivalent de ce bénéfice pour qu'il ne fasse rien.

750 En considérant que le prix actuel que paient les Québécois pour leur électricité est de plus de sept cents le kilowattheure (7 ¢/kWh) et que ce prix subira plusieurs hausses dans les années qui viennent, nous paierons pour notre électricité plus cher que le Vermont et les autres qui l'auront à six cents (6 ¢/kWh) indexé pour vingt-six (26) ans.

755 Nous aiderons donc nos voisins des États-Unis et de l'Ontario à développer leur économie au détriment de la nôtre, grâce à notre énergie beau bon pas cher.

760 Dans un contexte où la proximité de ces provinces et États nous amènent souvent à compétitionner pour vendre nos produits sur les mêmes marchés, en plus d'être désavantagés par la valeur élevée du dollar canadien qui nuit à nos exportations, nous perdrons l'avantage de l'énergie moins coûteuse.

765 Donc à ce stade, il serait nettement moins coûteux pour la région et la province de rembourser les frais liés à l'annulation de ce contrat que de s'entêter à continuer à couler l'économie de la province avec un autre projet non rentable.

De toute façon, si un jour, on a besoin de cette énergie, le vent soufflera encore sur nos montagnes, et les travaux préliminaires effectués seraient encore valables.

770 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "En considérant...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 4^e paragraphe, dernière ligne, "... depuis longtemps.")

775 Si d'aventure, on voulait reprendre le contrôle de cette énergie et de notre développement, en rejetant les parcs éoliens, ce ne sont pas des installations amorties qui seraient vendues, mais la rentabilité d'un projet relié à la valeur du potentiel éolien d'un massif qui aura été cédé pour un plat de lentilles.

780 En conclusion de ce chapitre, je dirais que ce qui me déçoit le plus, c'est de constater le peu de volonté qu'ont nos élus à développer les ressources de leur territoire, préférant l'abandonner à des étrangers contre une maigre pitance.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, "Une source de financement qui ne tombera pas du ciel comme un chèque de bien-être")

785 **FIN DE LA LECTURE (Page 10, 4^e paragraphe, dernière ligne, "... la valeur.")**

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Quelques questions évidemment!

790

Selon vous, quelles sont les raisons pour lesquelles le potentiel éolien de la Baie-James et du Labrador n'ont pas encore été développés?

PAR M. GERMAIN CHABOT:

795

J'imagine que c'est pour des raisons d'accès.

Mais je sais qu'il y avait eu un projet de soumis par une firme allemande, je crois que c'est Siemens qui avait proposé comme deux mille mégawatts (2000 MW), il me semble, puis ça n'a pas été retenu.

800

Ils étaient prêts même à faire un centre de recherche sur l'éolienne avec l'université, je crois que c'est l'Université de Chicoutimi, je sais pas trop. En tout cas, il y avait un article de journal là-dessus que j'ai lu il y a quelques années, tout de même.

805

Puis je le sais pas, honnêtement, parce que c'est un des plus beaux potentiels qui existe au Québec, puis ça abîmerait rien, il y a à peu près pas de forêt là-bas, c'est du roc, puis il y a déjà eu des grands chantiers. C'est à côté des barrages.

810

Si c'est pour gérer le niveau des barrages, ils pourraient le gérer à la source directement là.

Ça fait que je pense pour commencer, je dis pas qu'on peut pas faire des parcs éoliens en zone habitée, mais pour commencer, pour quelques années, ça aurait quand même produit beaucoup d'énergie s'ils voulaient produire de l'énergie, pour commencer, on aurait pu prendre l'expertise là. On aurait été collé sur nos infrastructures.

815

Et quand le barrage ne produit pas d'électricité, les lignes de transport sont là. C'est les éoliennes qui produisent l'électricité.

820

Ça fait que la ligne de transport transporte toujours la même quantité d'électricité, c'est géré par ordinateur. Tout le monde le sait ici, j'imagine.

PAR LE PRÉSIDENT:

825 Ça doit. Vous semblez mettre en doute l'intégrité professionnelle des consultants qui ont été engagés par le promoteur...

PAR M. GERMAIN CHABOT:

830 Non, du tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

835 Bien, c'est parce que vous écrivez que le promoteur, en tout cas, c'est écrit dans votre mémoire, là!

PAR M. GERMAIN CHABOT:

840 Oui, bien, j'ai déjà travaillé en consultation comme ingénieur, je sais c'est quoi. On a un mandat, on se tient au mandat, "that's it".

 Parce que si tu dépasses ton mandat, tu embarques trop, tu vas te faire taper sur les doigts à quelque part.

845 Tu sais, pourquoi, bon, c'est comme une recette de cuisine, des études d'impact. On s'entend qu'on a un modus operandi, comme on dit, mais si tu as pas à aller étudier les rivières, la variation saisonnière de la température de l'eau de la rivière Blanche ou de la rivière Boeuf pendant les trois (3) ans qui précèdent le projet, pourquoi tu le ferais?

850 Parce que tu sais que dans le fond, si tu vois qu'en débit d'étiage pendant l'été ou fin juillet-début août, que la truite est vraiment en stress de survie, tu dis, le moindre impact va la faire disparaître. Pourquoi tu feras ça? Pourquoi tu irais te mettre les doigts entre l'arbre et l'écorce? Pourquoi tu en ferais plus?

855 Je ne doute pas des capacités professionnelles des ingénieurs de Lavalin, au contraire. Mais ils ont un mandat comme tout bon fonctionnaire, puis ils font rien que le mandat.

PAR LE PRÉSIDENT:

860 Vous dites que les études devraient être faites par une entité indépendante, c'est qui une entité indépendante?

PAR M. GERMAIN CHABOT:

865 Une entité indépendante, c'est comme vous autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

870 Le BAPE ne fait pas d'étude.

PAR M. GERMAIN CHABOT:

875 Non, mais on peut faire un comparable, là. Vous êtes comme juge, "that's it", c'est-à-dire, vous n'êtes pas censé de prendre partie ni dans un sens ni dans l'autre.

Quand tu es payé par le promoteur, tu sais, normalement celui qui paie, c'est le patron, c'est lui qui décide.

PAR LE PRÉSIDENT:

880 Qui qui paierait ces études à l'entité indépendante?

PAR M. GERMAIN CHABOT:

885 Ce serait le gouvernement – non, ça pourrait être Hydro-Québec, parce que c'est lui qui envoie en appel d'offres.

890 Ça serait une entité indépendante carrément qui serait formée, comme les comités, qui serait formée de professionnels du gouvernement. Peut-être aussi des professionnels comme des firmes, mais qui auraient plus qu'une partie dans ces études.

895 Comme ça, on éviterait d'entendre lors des audiences du BAPE, bien, il aurait fallu étudier plus la grive de Bicknell, il aurait fallu étudier plus ci, il aurait fallu – parce qu'on aurait pu, à partir d'il y a trois (3) ans, quand on a commencé à étudier les montagnes pour le vent et tout ça, étudier tout l'habitat faunique, etc., tout ça en même temps, donc on pourrait vraiment dire, regarde, l'impact réel de ce projet-là va être ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

900 Dans votre mémoire, vous parlez également de braconnage. Est-ce que vous pouvez me donner des précisions?

PAR M. GERMAIN CHABOT:

905 Oui. Exemple, il y a deux (2) ans, j'ai loué des terrains. Moi, j'ai pas chassé, de 91 à 1999 – c'est-à-dire à 2009, ça fait vingt (20) pratiquement que j'ai pas chassé. Je chassais à Forestville dans le temps, puis j'ai arrêté de chasser à cause des trois mille kilomètres carrés (3000 km²) en 91 qui ont brûlé, ma zone de chasse a brûlé.

910 Venir chasser à Saint-Luc, ça me tentait plus ou moins, il y a trop de chasseurs. Il y a une grosse pression de chasse.

C'est pour ça que la clientèle pour le Massif du Sud est déjà là.

915 Ça fait que oui, il y a du braconnage. Un de mes frères...

PAR LE PRÉSIDENT:

920 Dites-moi pas qu'un de vos frères braconne!

PAR M. GERMAIN CHABOT:

925 Je le sais pas, je le sais pas. Je le sais pas, je marche pas dans leurs bottes, puis je pense pas.

En tout cas, bien, "anyway", ce que je disais, c'est que mon frère Doris, pour le nommer, il y a trois (3) ans, a marché tous mes lots. Il a trouvé deux (2) carcasses d'orignaux puis une carcasse de chevreuil dans le temps de la chasse, abandonnées là.

930 Ça, on le sait à quoi c'est dû. C'est que le ministère, dans sa grande sagesse, le ministère de Loisirs, Chasse et Pêche a ouvert la chasse à veau, mâle, femelle, etc. Puis il alterne, une année, c'est veau-mâle-femelle; l'année d'après, c'est rien que la loi du "buck". Ça fait qu'imaginoi toi que le gars qui a commencé, parce que quand c'est veau-mâle-femelle, le curé du village peut tuer à partir de l'église ici à peu près, tu comprends, il y en a partout de l'original. Ça fait que c'est facile.

935 Ça fait que ça attire une forte pression de chasse.

940 L'année d'après, c'est rien que le "buck". Le gars qui a commencé à chasser, puis il est "prime" un peu, la femelle qui voit, il la "check" pas, l'adrénaline monte, bang, oups, c'est une femelle, il la laisse là. Ça arrive.

945 Ou la fameuse chasse à l'arc, à l'arbalète où il se blesse tellement d'orignaux, il y a pas de contrôle, c'est le "free-for-all" ici, la chasse.

950 Si je vous dis qu'il y a deux (2) ans, il y a un orignal qui est venu mourir en arrière ici dans les jeux, parce qu'il a été tiré ici en plein village. Ou que la même année en 2009, il y a un orignal qui montait la côte, dans ma maison de campagne au 167, rang 12 à Saint-Luc, il y a deux (2) gars qui sont arrêtés sur le bord en Cherokee, l'orignal était dans le champ, la maison était en arrière, ils ont tiré trois (3) coups. Elle, elle était dans la maison avec mes deux (2) filles. Les balles se sont ramassées dans le mur de la maison, il a manqué l'orignal.

PAR LE PRÉSIDENT:

955 C'est tu du monde de Saint-Luc qui font ça?

PAR M. GERMAIN CHABOT:

960 C'est du monde, non, je pense pas. Le monde de Saint-Luc me connaissent, connaissent ma famille, puis je pense qu'ils nous respectent. Là-dessus, il y a pas de problème.

965 Mais c'est n'importe qui. Comme madame Roberge disait, des Fermières, il y a deux (2) jours à peu près qu'elle est passée, madame Roberge, elle disait, tu sais, c'est vraiment – moi, je parle des fois au gars du dépanneur ici, Yvon, puis il me dit, lui, ça le désole, il voit passer des "trailers" plein de carcasses à la journée longue dans le temps de la chasse. C'est tout ce qu'on voit ici dans le village. Ça désole bien du monde, j'en suis conscient, puis c'est cent vingt (120) orignaux des années qui sortent du parc.

970 Ça fait qu'à cinq mille piastres (5000 \$) l'orignal, cent (100) orignaux, ça fait cinq cent mille piastres (500 000 \$) de chiffre d'affaires qui nous file entre les mains.

C'est ce que ça rapporte, cinq mille piastres (5000 \$) l'orignal ailleurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

975 Vous avez mentionné aussi dans votre mémoire que le 5 août 2008, vous avez obtenu un permis de construction valide pour un an.

PAR M. GERMAIN CHABOT:

980 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

985 Donc en principe, votre permis de construction devait venir à échéance le 5 août 2009, c'est ça?

PAR M. GERMAIN CHABOT:

990 Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

995 Et vous dites qu'en décembre 2008...

PAR M. GERMAIN CHABOT:

 Le 5 décembre.

1000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Le 5 décembre 2008, vous avez reçu un avis de la municipalité...

PAR M. GERMAIN CHABOT:

1005 Qu'on n'avait plus de permis de construction.

PAR LE PRÉSIDENT:

1010 Pour quelle raison?

PAR M. GERMAIN CHABOT:

1015 Je vous raconte, c'est trop beau, il faut que je le raconte!

 J'ai coupé mon bois en 2005. J'ai fait scier mon bois en 2005, ça m'a coûté trente mille piastres (30 000 \$) pour couper et faire scier.

1020 J'ai bâti un dôme pour le mettre à l'abri, parce qu'à la pluie, il se serait perdu.

Ça fait que je suis arrivé avec deux (2) vans de bois qui étaient déchargés, ça a pris un an avant que je bâtisse mon dôme. J'ai bâti un dôme qui m'a coûté cinquante mille piastres (50 000 \$), j'ai mis mon bois dedans.

1025 J'ai poussé mon chemin. J'ai fini en 2008 de le graveler et tout ça.

1030 Puis après avoir fait faire, réarpenter, en tout cas, ça m'a coûté cher de notaire, mais il a fallu que je réarpenste le terrain, parce qu'il y avait un règlement qui disait qu'il va falloir que tu sois relié au rang. Puis moi, mon chalet était au fond de la terre, à cause de la vue imprenable. On voit jusqu'aux États-Unis, c'est un site idéal.

PAR LE PRÉSIDENT:

1035 Ça veut dire que c'est à peu près à quelle distance à partir du rang 12 que vous vouliez installer...

PAR M. GERMAIN CHABOT:

1040 Ah, c'était à peu près, je dirais, à un point quatre kilomètre (1,4 km) de la route.

1045 Parce que moi, j'avais acheté un lot pour pouvoir pousser ce chemin-là que tout le monde voulait monter sur cette montagne-là, que ce soit pour récolter du bois puis tout ça, parce que les lots finissent sur la montagne. Mais les voisins avaient toujours essayé d'aller chercher ce bois-là ou pour quelque raison.

1050 Mon père avait été chercher, à chaque fois il fallait qu'il aille chercher ça, puis c'était plus ou moins rentable. Donc la solution, c'était d'avoir le bloc des trois (3) lots pour monter un chemin à partir d'en bas, graduellement jusque sur la montagne, puis faire un chemin qui respecte l'environnement, puis pas d'érosion, etc.

1055 Ce chemin-là m'a coûté trente-cinq mille (35 000 \$), avec le gravier et huit-dix mille piastres (8000 \$-10 000 \$) de ponceaux, etc.

1055 Bon, rendu là, moi, j'ai tout fait faire les études de sol, tout ça.

1060 C'est quand j'ai fait venir monsieur Bolduc de la Beauce pour les fondations, il m'a dit: Germain, ton chemin, il va défoncer avec les bétonnières. Il est comme frais, ça prendrait encore une saison avant qu'il soit assez tapé, puis le gravier était trop fin, de toute façon, mais c'est tout ce qu'on a dans le coin, du gravier fin à peu près, ça fait qu'avec les bétonnières, il dit, on est mieux de venir sur la gelée.

Bien j'ai dit, c'est pas un problème. J'ai dit, regarde, mais il dit, si tu attends encore un an, il dit, moi, le prix, ce sera plus le même prix.

1065 Il dit, je te fais ça à douze mille piastres (12 000 \$), ta fondation, mais il dit, il faut que ça se fasse cet hiver maximum, au printemps prochain, il dit, on a trop d'ouvrage, on pourra pas. C'est beau, cet hiver!

1070 Ça fait qu'au cours du mois de décembre, on s'est entendu que quand ça gèlerait, j'ouvrais le chemin, je sablais, il montait, puis il coulait ma fondation.

Ça fait qu'on signe un contrat, je lui donne deux mille (2000 \$) de cash, puis c'est beau.

1075 Mais le 5 décembre, l'inspecteur municipal arrive – bien, arrive! Il m'envoie une lettre comme de quoi j'avais plus de permis de construire.

1080 Parce qu'il existait un règlement qui avait été voté en 2007, que si tu faisais pas diligence raisonnable, tu commençais pas à bâtir ton chalet en dedans de trois (3) mois, parce qu'il y avait eu probablement des cas de nuisance, j'imagine, du monde qui étire des projets pendant dix (10) ans, mais je pensais pas d'être dans ce cas-là après tout ce que j'avais investi là.

Tu pouvais leur reprendre leur permis, tu sais. Ça fait qu'avec tout ce que j'avais fait, je faisais diligence raisonnable, mais personne m'a demandé qu'est-ce que je faisais. J'étais obligé de courir.

1085 L'inspecteur municipal à un moment donné m'a envoyé une lettre, une lettre qui me disait, bon, à telle date j'étais là, je suis passé par la 167, rang 12, je suis monté jusqu'à l'autre bout, j'ai vu que vous aviez pas encore commencé votre chalet.

1090 Et une date après, il aurait repassé encore par la 167, rang 12, il aurait monté encore à ma place de chalet. S'il avait fait ça juste une fois, il se serait rendu compte qu'il avait aucun avantage à passer par la 167 rang 12.

Il y avait un chemin très carrossable, gravelé qui venait directement au site.

1095 Donc pour créer un historique dans ces endroits, le petit monsieur a envoyé deux (2) lettres, tu comprends, pour dire, à telle date, j'y ai été. C'est-à-dire qu'il a cité deux (2) dates pour dire à telle date, j'y ai été, il y avait rien de fait. Puis il a repassé encore à travers du bois, marcher un mille pour rien, dans la montagne, tu sais, j'ai dit, tu aurais dû me le dire!

1100 Premièrement, si tu étais venu à telle date, tu m'aurais certainement appelé pour passer par le chemin, il y a pas de barrière, il y a rien dessus, n'importe qui a accès là.

 Ça fait que déjà là, j'ai dit, il y a un problème, à quelque part, il y a quelqu'un qui me cherche à quelque part! C'est quoi l'idée!

1105 Ça fait que j'ai dit, regarde, j'ai tout dit, j'ai dit regarde, j'ai fait ça, j'ai fait ça, telle date, telle date, telle date. À toutes les semaines, il se passait quelque chose.

 Ça fait que rendu au 5 décembre, j'ai dit, m'a couler mes fondations à la minute que c'est gelé. Je sable, puis on les coule.

 Ça fait qu'il m'envoie ma lettre comme de quoi que j'avais plus de permis.

1115 Pourquoi? Venons-en au pourquoi!

PAR LE PRÉSIDENT:

 Juste avant, avant que vous alliez plus loin!

1120 Est-ce que vous avez copie du règlement en question?

PAR M. GERMAIN CHABOT:

 Oui. J'ai un dossier ça d'épais.

1125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Si vous avez vos lettres en même temps que vous avez reçues de la municipalité...

1130 **PAR M. GERMAIN CHABOT:**

 Absolument, j'ai tout ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1135 ... déposez-les, puis on va regarder ça.

 Maintenant, vous pouvez continuer!

1140 **PAR M. GERMAIN CHABOT:**

Ça fait que c'est ça. Ça fait qu'à un moment donné, il me dit, tu as plus de permis, bon.

1145 Pourquoi? Bien là, il dit, c'est parce qu'on a un règlement qui dit que si tu as pas commencé en dedans de trois (3) mois. Avoir su, tu peux être sûr que je l'aurais coulée, ma fondation! Même si j'y aurais été en hélicoptère, mais "anyway", c'est pas ça.

1150 C'est qu'il y avait un règlement qui disait, tu peux pas bâtir une éolienne à moins d'un point cinq kilomètre (1,5 km) de toute habitation. Et moi, quand j'ai commencé mon chantier en 2005, j'ai poussé un petit bout de chemin, petit bout de chemin par petit bout de chemin, je me suis rendu sur la montagne. J'avais aucune idée, personne parlait d'éoliennes dans le temps.

1155 En 2007, on commençait à en parler un peu, tu sais, mais on savait pas ce que c'est que ça allait être. Il disait, le Parc de Massif du Sud, il va y avoir un projet éolien. Où? Tu sais, il y a tellement de montagnes là-dedans que tu peux pas t'imaginer que ça va être chez vous, là!

Quand ça fait cinquante quelques années que tu vis là, ça te tombe comme une brique sur la tête!

1160 Ça fait qu'à un moment donné, parce que le promoteur avait fait un plan d'implantation préliminaire, puis qu'il prévoyait en mettre sur ma montagne, juste au bout de ma terre, c'est ça. On m'a retiré mon permis pour me dire plus tard, tu peux redemander un permis, tu vas pouvoir te bâtir, mais si tu t'engages à ne jamais contester la localisation des éoliennes chez vous qui vont être à deux cent cinquante mètres (250 m) de ton chalet, on te redonne ton permis.

1165 Je l'ai, j'ai la lettre qui dit ça. Ça fait que c'est ça.

1170 Ça fait que moi, j'ai tout arrêté les travaux – bien, j'ai tout arrêté! J'avais un contrat de signé pour faire couler les fondations, j'avais deux mille piastres (2000 \$) de faites, j'ai dit au gars de fondations, viens couler. Écoute bien, rendu là, il y a une limite.

J'ai dit, je verrai qu'est-ce que je ferai après. Ça fait que mes fondations sont coulées, ma fosse septique était rendue là, tout est prêt. Les tas d'agrégats sont là.

1175 Mon projet est en "stand by". Puis là, je sais pas, moi aussi, je suis en "stand by". Je voulais envoyer des mises en demeure à la municipalité, mais j'ai dit, m'a attendre après les audiences du BAPE qu'est-ce que ça va donner. Parce que j'ai jamais été dans aucune audience du BAPE, j'ai jamais traversé ça de ma vie. Personne s'attend après ça.

1180 Je pense que je manque de "timing" dans ma vie. J'ai travaillé toute ma vie pour ce projet-là, toute ma vie pour ce projet-là, puis j'arrive juste au mauvais moment.

PAR LE PRÉSIDENT:

1185 Est-ce que vous pouvez nous faire un plan, rang 12, le chemin, quelque chose sur huit et demi-quatorze (8 ½-14), là?

PAR M. GERMAIN CHABOT:

1190 Oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

On vous demande pas un plan d'ingénieur.

1195

PAR M. GERMAIN CHABOT:

Non, mais j'ai quand même des plans assez détaillés.

1200

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous le déposerez aussi auprès de madame Boutin.

PAR M. GERMAIN CHABOT:

1205

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1210 Quand vous parlez dans votre mémoire que vous avez installé des sentiers discrets pour l'observation, est-ce que c'est dans le parc comme tel ou c'est chez vous?

PAR M. GERMAIN CHABOT:

1215

C'est chez nous.

Bien, remarquez, bien avant, vraiment il y a longtemps, quand j'avais dix-sept-dix-huit (17-18), seize-dix-sept-dix-huit (16-17-18) ans, moi puis mes frères, on s'était fait, on appelait ça un "running" de trappe, puis entre autres, en tout cas, je pourrais en parler toute la soirée, on partait

1220 de sur la montagne du rang 12, puis on traversait jusqu'au Mont-du-Midi. On s'était fait un sentier discret. On trappait. On trappait le lynx, le pékan. On connaît toutes ces montagnes-là.

On sait exactement la valeur, la richesse de la faune qu'il y a dans ces montagnes-là. Le lynx gris, le lynx d'Amérique, il y en a pas bien bien ailleurs que là. Il se tient dans les montagnes.
1225 Dans les basses terres, c'est plutôt le lynx roux.

Le pékan, la martre de Pennant, il y en a à peu près rien que là.

Il y a plein d'espèces qui ne résident que dans ces îlots de montagnes là. C'est un morceau
1230 de Gaspésie proche de Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, une dernière question!

1235 Vous dites dans votre mémoire aussi que la majorité des taxes que reçoit Saint-Luc sont défrayées par des non-résidents. Vous vous appuyez sur quoi?

PAR M. GERMAIN CHABOT:

1240 Des terres à bois, beaucoup de terres à bois.

Si on fait le tour, surtout avec la valeur des terres à bois qu'il y a là, un acre de bois vaut cent mille piastres (100 000 \$), puis je suis pas sûr qu'une maison ici dans le village vaut ça.

1245 Ça fait que je pense que, sans me tromper, c'est pas loin d'être la majorité qui vienne de l'extérieur. Je parle de l'extérieur, je parle pas de l'extérieur de la région, je parle de l'extérieur de la municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

Moi, j'ai pas d'autres questions.

Je vous remercie monsieur Chabot, merci madame Allard.

1255 Et maintenant, on va prendre une pause d'une quinzaine de minutes et on vous revient par la suite.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1260

**REPRISE DE LA SÉANCE
ÉRIC CÔTÉ-OUELLET**

PAR LE PRÉSIDENT:

1265

Monsieur Éric Côté-Ouellet.

Vous avez demandé d'intervenir parce que c'est en relation avec le projet?

PAR M. ÉRIC OUELLET:

1270

C'est pour faire valoir un mode de production d'énergie éolienne, mais différent des hélices au sol à trois (3) pales.

PAR LE PRÉSIDENT:

1275

C'est parce que vous êtes peut-être pas au bon endroit pour ça. C'est peut-être pas la bonne tribune pour essayer de le montrer.

1280

Mais je vais vous laisser aller peut-être un cinq-six (5-6) minutes, puis on verra après. Allez-y.

PAR M. ÉRIC OUELLET:

1285

Voilà, je me présente, Éric Ouellet, promoteur d'éoliennes, mais différent des hélices au sol qu'on peut voir ici.

Voilà! Je vais vous parler un peu de la valeur, de l'utilité des hélices au sol à trois (3) pales.

1290

Bon, l'avantage d'avoir trois (3) pales, c'est que ça résiste le moins possible en vélocité de l'air y arrivant, et puis c'est dynamique par rapport au fait que dans le dynamo, la résistance bipolaire de l'électricité, c'est-à-dire à pôles positif et négatif est en opposition avec les trois (3) pales qui sont dynamiques en elles-mêmes.

1295

Maintenant, la dynamique comme telle d'une pale comme telle est très limitée, puisque de l'intérieur ici du premier segment, du premier des trois (3) segments, l'air passe tout droit et va trop vite pour ce que le mouvement peut se déplacer.

Où l'air est bon en propulsion, c'est durant le foyer ici. Il y a un foyer sur chaque pale, et les trois (3) ensemble font la dynamique.

1300 Puis de l'extérieur, le dernier tiers ici, l'air va pas assez vite pour le mouvement que la pale se déplace. Donc ça reste seulement un poids qui est entraîné par le mouvement du foyer seulement.

1305 Puis il y a beaucoup d'air qui passe tout droit. Donc la propulsion comme telle est mitigée, puisque seulement partielle, c'est ça.

Moi, je propose un autre modèle de production d'énergie éolienne, à deux (2) pales comme ça.

1310 Ça s'interprète composé, les dessins sont combinés. Voilà!

1315 Le principal ketch d'absorption de propulsion ici se divise en trois (3) parties: un segment d'accumulation progressive de l'air, une partie la plus courbée où la principale poussée se donne et une partie de relâchement de l'air entraîné par le côté aussi qui contribue à faire sortir l'air qui a donné sa poussée.

1320 Ça se partage sur deux (2) pales, et il y a aussi l'autre versant, c'est-à-dire la partie où l'air arrive, est divisé en deux (2) sur chaque paroi, ainsi que la dépression sur le flanc en profondeur qui a une progression en pente de vers l'avant, d'une part en haut et d'autre part, en bas en dessous. Ce qu'on peut voir ici.

La pente progressant vers l'avant en descendant, la pente progressant en haut, en bas en montant.

1325 Ça génère une dépression sur le flanc tant de l'intérieur que de l'extérieur.

Maintenant, la pente intérieure est plus contractée, plus rapide de l'intérieur que de l'extérieur, puisque la largeur progressant à l'intérieur est plus rapide, tandis que la largeur progressant vers l'extérieur est plus lente.

1330 Maintenant, il y a aussi une fonction photodynamique. C'est que dans le fond du ketch, il y a une partie colorée phosphorescente qui reflète la lumière. Mais avant, il y a, que j'ai fait plus récemment, une section, un quartier, c'est-à-dire un des quatre (4) quartiers entourant la partie phosphorescente qui est le plus près de l'axe pivotant et qui est une surface miroir, pour avoir encore plus d'effet de poussée par la lumière.

1335 Il reste que la principale poussée est faite par le vent, mais la lumière vient seconder, vient appuyer cette poussée-là.

1340 Et à l'opposé, il y a ici la partie pointue qui, par des dépressions, fait de la paroi 30 en haut en pente descendante et en bas en pente montante, fait s'éclater la masse d'air arrivant et de ce fait, ne résiste pas à l'induit tournant ayant un effet d'entraînement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1345 Monsieur Ouellet, c'est parce que là, c'est peut-être pas au bon endroit, comme je vous disais tantôt. Je pense que vous êtes pas au bon endroit pour expliquer votre chose.

1350 Moi, je pensais, lorsque vous avez demandé à madame Boutin de vous inscrire, c'était pour parler du projet éolien comme tel, de ses implications.

1355 Là, vous avez un projet de nouvelles éoliennes, de nouvelles turbines, je pense qu'il faudrait peut-être plus vous adresser, soit à des turbiniers ou encore à des entreprises qui veulent faire des projets éoliens.

Ici, même si on vous laisse parler ce soir, ça vous donnera pas grand-chose, parce que c'est des gens, ce ne sont pas des acheteurs d'éoliennes. À moins que vous vouliez vendre des éoliennes individuelles pour mettre sur leur petit lopin de terre.

1360 Mais c'est peut-être pas le bon endroit, comme je vous dis.

PAR M. ÉRIC OUELLET:

Ah oui?

1365

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça vous va?

1370 **PAR M. ÉRIC OUELLET:**

Donc il s'agirait d'arrêter, quoi?

PAR LE PRÉSIDENT:

1375

Oui, effectivement.

PAR M. ÉRIC OUELLET:

1380 Bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

1385 D'accord, merci beaucoup monsieur Ouellet.

CHRISTIAN LAFLAMME

1390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

M. Christian Laflamme s'il vous plaît.

1395 Bonsoir monsieur Laflamme.

PAR M. CHRISTIAN LAFLAMME:

1400 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire, bonsoir également aux membres de la Commission, aux gens dans la salle ainsi que les gens sur le Net.

Alors peut-on accepter de vivre dans un environnement qui pourrait compromettre la santé?

1405 Alors tout d'abord, je me présente. Mon nom est Christian Laflamme, j'ai un doctorat dans le domaine de la santé. Je suis chercheur scientifique pour Recherche et développement pour la défense à Valcartier à Québec, et puis je suis auteur d'articles scientifiques et également, je présente dans des conférences internationales à l'occasion.

Je suis également "reviewer" d'articles aussi.

1410 Je présente aussi mon mémoire en collaboration avec ma conjointe, Stéphanie Collin, qui est employée dans la Fonction publique à l'Hôpital Laval depuis plusieurs années, ainsi qu'avec nos deux (2) enfants, Alexis cinq (5) ans et Marianne deux (2) ans qui font notre bonheur.

1415 Alors la raison de mon mémoire, c'est que nous sommes propriétaires d'un chalet qui est situé au 1500, rang Saint-Louis à Buckland. C'est un endroit ultra paisible qui est situé en pleine forêt, qui nous permet de jouir d'une quiétude extraordinaire puis d'un environnement sonore qui est naturellement bas.

1420 Nous, on a décidé de s'installer dans ce coin-là, parce qu'on est des amants de la nature. Moi, je suis originaire de Rivière-au-Renard en Gaspésie, ma conjointe de Murdochville, on a toujours vécu dans le bois, puis on veut faire vivre ça finalement à nos enfants, ça fait que c'est pour ça qu'on a décidé d'investir là.

1425 Puis en même temps, bien, ça nous permet, comme on peut voir sur la photo, soit d'aller prendre du lièvre. La photo qu'on voit où je suis en raquette, c'est la photo où on voit mon chalet un peu plus bas, c'est à peu près où serait située l'éolienne A1 finalement.

1430 On peut relaxer, puis aussi, la photo en bas à droite, je mets en perspective que j'ai un petit lac à truite. Je voulais pas trop le dire pour pas me le faire pêcher, mais finalement, je fais pêcher mes enfants seulement.

Ça, alimenté par l'eau qui vient de la montagne derrière chez nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

1435 C'est pratique pour le repas du soir.

PAR M. CHRISTIAN LAFLAMME:

1440 Exactement, c'est pratique pour le repas du soir, puis c'est pris par les enfants, exactement.

1445 On n'a appris que très récemment qu'il y aurait un projet d'éoliennes dans la région, je parle au début de l'automne passé, un total de huit (8) éoliennes qui sont désignées dans le projet comme A1 à A8, sont projetées pour être situées dans la petite route de rang qui mène à notre chalet.

J'attire votre attention sur l'éolienne A1 qui est prévue à cinq cent cinquante mètres (550 m) du chalet, soit presque à la limite du règlement de la MRC.

1450 L'éolienne A2 qui est prévue, elle, à sept cents mètres (700 m), l'éolienne A3 à environ neuf cents mètres (900 m). Les chiffres sont approximatifs, mais c'est les informations que j'ai. Et jusqu'à l'éolienne A8.

1455 Donc ce qu'il faut retenir, c'est que finalement, les éoliennes vont être à la limite de la réglementation, réglementaires toutefois au niveau des distances, mais il y a un chapelet d'éoliennes proches.

Je voudrais dire en prémisse aussi de mon mémoire que nous, on est grandement en faveur de l'énergie éolienne. On s'est jamais opposé à ça.

1460 C'est sûr et certain par contre, comme j'ai dit dans mon mémoire, c'est un peu inquiétant d'être rendu ici ce soir pour débattre d'un projet qui va être dans le Parc du Massif du Sud, un endroit qu'on avait choisi, qu'on était pratiquement certain que c'était sûr qu'il y aurait rien là, que c'était protégé à part.

1465 Il y avait le petit mot parc régional qu'il fallait bien juger, là, ça fait que nous, comme j'ai écrit dans mon mémoire, je pense qu'il est plus que temps qu'on s'interroge sur les endroits où on devrait implanter ces éoliennes-là.

1470 En d'autres mots, je suis vraiment en faveur d'un BAPE générique sur la question. Parce que là, ça a créé, les gens au village, ça a créé des attentes, ça a créé un petit peu un climat de confrontation. Les gens me demandent, oui, tu veux faire déplacer des éoliennes? Puis mon revenu, puis ci, puis ça, c'est pas évident. Puis ça, je suis sensible à ça aussi, puis je tiens à m'en excuser si jamais, par exemple, les éoliennes sont déplacées, puis qu'un (1) propriétaire ou deux (2) perd un revenu. Il faut qu'il comprenne aussi.

1475 Puis je suis sensible aux arguments économiques qui sont en jeu là-dedans aussi. C'est important pour les petites municipalités, les revenus qui viennent avec ça.

1480 Puis je suis sensible aussi aux opinions débattues tout au long de la Commission. J'entendais entre autres un ancien camarade de classe, Frédéric Côté, qui est venu présenter, TechnoCentre éolien, Frédéric, j'ai trouvé qu'il avait bien présenté ses choses. J'étais pas d'accord par exemple sur le fait qu'il y avait de la désinformation au niveau de la santé, mais bon.

1485 Je pense qu'on est capable d'avoir un débat sain.

Puis j'aimerais ajouter qu'il ne s'agit pas du syndrome pas dans ma cour, mais plutôt d'une question du respect du milieu habité, comme j'ai entendu.

1490 Donc au meilleur de notre connaissance, nous croyons être les citoyens les plus directement touchés par ce projet. Ce qui nous attend est une exposition chronique, puis j'insiste sur le mot chronique, sonore de trente-cinq (35 dB) à quarante-cinq décibels (45 dB), je vais m'expliquer là-dessus, et visuelle, peut-être quatre (4) à six (6) éoliennes.

1495 J'entendais sur le Net que chacune des éoliennes pourrait avoir la hauteur du Complexe G; je sais pas si c'est vrai, mais si c'est le cas, c'est épouvantable.

La "slide" probablement la plus importante de ma présentation, c'est celle-ci. Donc on voit, si j'avais un pointeur, ça irait mieux, mais on voit l'étoile rouge qui finalement est notre chalet...

1500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous allez en avoir un pointeur!

1505 **PAR M. CHRISTIAN LAFLAMME:**

Le "timer" est arrêté?

Parfait, merci.

1510 Donc la diapositive la plus importante dans ma présentation, c'est ici où on voit mon chalet, finalement, et puis on voit que le chalet est situé, on voit les isobares aussi de la simulation sonore qui a été faite par le promoteur, puis on voit que mon chalet est situé vraiment dans la zone franche trente-cinq (35 dB) à quarante décibels (40 dB), donc vraiment la limite, encore une fois, de ce que la Note d'instructions 98-01 pourrait discuter pour la nuit.

1515 Mais si on fait de l'analyse fine, si on zoome, on voit que la zone quarante (40 dB) à quarante-cinq décibels (45 dB), c'est vraiment, on pourrait dire qu'il y a une partie du terrain qui serait dessus. Donc c'est sûr que c'est une simulation sonore, là.

1520 Mais ce qui nous attend, c'est que vraiment de toutes parts, on est à la limite des règlements.

1525 En tant que bon scientifique, il fallait que je me fasse une tête un peu à savoir quel était finalement le climat sonore au chalet. Donc j'ai emprunté un sonomètre d'un collègue au travail qui est un acousticien reconnu internationalement.

Puis je suis allé prendre deux (2) mesures d'environ une (1) heure. J'ai laissé le sonomètre tout près du chalet, puis avec mon ami Eddy, on a travaillé sur ma cheminée.

1530 J'ai obtenu des valeurs de vingt et un point neuf décibels (21,9 dB) au jour 1, puis vingt-huit point sept (28,7 dB) au jour 2. Le jour 2, c'était une journée glacée qui ventait un peu, mais pas des tonnes, mais c'était bizarre comme temps. Puis le jour 1, c'était une journée plutôt enneigée.

1535 Ici, c'est la vue, finalement, qu'on peut voir, qu'on peut admirer de mon chalet. Ça, ça a été pris dimanche passé sur un balcon bien déblayé. Et ici, finalement, c'est la vue qui est projetée par le promoteur.

Donc on peut voir visiblement l'éolienne A1 qui est celle-là, c'est la plus proche, c'est la plus évidente.

1540 Mais ici, c'est l'angle de la photo qui trahit un peu, mais l'éolienne A2 est pratiquement aussi visible, si on se place un peu différemment sur le perron, on pourrait la voir très bien aussi.

1545 Donc la demande que je fais depuis le tout début, finalement, c'est de déplacer les éoliennes A1 et A2 sur des sites alternatifs demandés par le promoteur afin d'amenuiser les effets négatifs sur notre vie.

Et puis ce que je veux dire, c'est que ma demande est pas déraisonnable. Puis je vais en parler un petit peu plus tard.

1550 La réponse du promoteur est venue de Stephen Cookson, puis ça a été un peu cinglant. Il disait en gros, là, il voulait pas déplacer l'éolienne parce que c'est un spot qui est venteux, vous comprendrez que c'est les transcriptions directes, vers un spot moins venteux, ça rend à un certain moment un projet qui est infaisable.

1555 Donc si on décode ça un peu, ce que ça veut dire, c'est qu'en d'autres mots, Saint-Laurent Énergies veut faire plus d'argent au détriment de notre quiétude et de notre santé. Donc s'ils déplacent les éoliennes, ils feraient moins d'argent.

C'est un peu décevant, en tout cas, c'est mon interprétation.

1560 Même monsieur Gaétan Patry de la MRC s'est échappé un peu au sujet de la distance séparatrice respectable de mon chalet, lorsque la question du cinq cents mètres (500 m) a été posée. Je vous le lis intégral.

1565 "En fait, c'est un règlement standard qu'on retrouve dans plusieurs MRC, dont d'ailleurs où qu'il s'est implanté des éoliennes. Il faut dire également que dans notre secteur, dans Bellechasse, si on parle des bâtiments, des résidences, on a mis une distance d'environ trois kilomètres (3 km) de l'éolienne – ça, il parlait du chalet de ski – puis le village alpin est encore plus loin. Ça fait qu'en ce qui a trait aux résidences, je pense qu'il y a quand même une distance séparatrice qui est très respectable, si on fait exception du dossier sur lequel on revient depuis un couple de jours."

Donc j'ai trouvé ça un peu bizarre!

1575 Puis c'est déjà arrivé par le passé que le BAPE a exigé un déplacement d'éoliennes, et ici, je vous cite un rapport du BAPE du lac Sansfaçon, le projet à Carleton, pour des raisons visuelles.

1580 Ce qui nous inquiète probablement le plus pour la configuration actuelle des éoliennes, c'est un graphique qui a été apporté par Simon Arbour qui est le spécialiste de l'INSPQ, qui dit qu'en fait, ce qu'il faut retenir, c'est que les éoliennes, de par la nature du bruit elle-même – puis ça, il manque encore beaucoup de recherches, la recherche est active, tend à vouloir monter, mais il nous manque beaucoup de données, mais là, ce qu'on a comme données franches, c'est ça – c'est que de par la nature de l'ouïe, le bruit de l'éolienne est plus dérangeant à des niveaux plus faibles que d'autres types de bruit.

1585 Par exemple, ici, à l'axe des y, on a des gens qui sont fortement dérangés en pourcentage et sur l'axe des x, on a le niveau de décibels.

1590 Donc ce qu'on remarque, c'est qu'à partir de trente-cinq décibels (35 dB) à aller jusqu'à quarante (40 dB), on a un effet logarithmique des gens, pourcentage de gens qui commencent à être vraiment dérangés par ce son-là.

Donc nous, c'est exactement ce qui nous attend au chalet.

1595 Donc présentement, selon les prédictions du promoteur, on va avoir probablement quarante décibels (40 dB) et plus qui vont être générés. Ça va avoir comme effet d'obtenir un changement sonore qui est flagrant, là, je cite le document DB19, quand on parle d'émergence, et puis la perception sonore pourrait être un dédoublement du niveau sonore ambiant.

1600 Si vous me posez la question tout à l'heure, je vais vous répondre, mais là, je manque de temps.

1605 Mais on peut prédire que l'environnement paisible auquel nous sommes habitués sera grandement perturbé, d'autant plus que la nature du son elle-même est reconnue scientifiquement comme étant des plus dérangeants.

Éoliennes et santé! Selon le document de l'INSPQ, document DB19, l'exposition chronique au bruit telle que pourrait se produire au chalet pourrait engendrer du stress, de la détresse psychologique, de l'hypertension et de la cardiopathie ischémique.

1610 Tel que j'ai mentionné en première partie des audiences publiques, en 2002, j'ai été opéré à cœur ouvert où j'ai reçu une greffe valvulaire humaine, puis moi, l'hypertension, c'est un de mes grands ennemis.

1615 Aussi, le bruit engendré par les éoliennes peut également perturber le sommeil sur différents aspects. Il occasionne des difficultés à s'endormir, des éveils fréquents, perturbations au niveau des cycles du sommeil.

1620 Et puis ça, une perturbation des cycles du sommeil, ça, c'est des retranscriptions telles
quelles du document INSPQ, engendre des réactions neurodégénératives telles qu'une
augmentation de la pression sanguine et du rythme cardiaque. Encore une fois, des ennemis pour
moi.

1625 L'exposition au bruit durant le sommeil aurait également des effets secondaires le
lendemain, tels qu'une fatigue augmentée et une baisse de l'humeur.

1630 Exactement l'inverse de ce qu'on recherche quand on va au chalet. Moi et ma conjointe, là,
je vous conteraï pas de menteries, on travaille fort, on est stressé, c'est dur à Québec, on a deux
(2) enfants, on est dans la période peut-être qui est la plus difficile, quand le vendredi arrive l'été,
on est tu content d'aller relaxer! Donc c'est comme incompatible, ça marche pas.

1635 Les probabilités que ce bruit puisse perturber notre sommeil et, par le fait même, notre santé,
est très élevé dans notre cas.

1640 J'aimerais revenir rapidement sur la Note 98-01 qui régit finalement le bruit des éoliennes au
Québec. Et d'ailleurs c'est un peu pourquoi je demande un BAPE générique, parce que de plus en
plus, les gens, il y a une levée de boucliers devant cette Note 98-01, à l'effet qu'elle n'est
probablement pas appropriée pour le bruit, la nature même du bruit des éoliennes.

1645 Je vous cite monsieur Talbot que "les trente décibels (30 dB) s'en viennent comme un
nouveau critère". C'est quand même quelque chose.

1650 Monsieur Arbour, lui, je pense que c'est peut-être l'affaire qui est comme la plus importante,
dit qu'il faudrait tenir compte de la notion d'émergence qui pourrait être, si on regarde ce qui se fait
ailleurs, cinq décibels (5 dB) le jour et trois décibels (3 dB) la nuit.

1655 Donc qu'est-ce qu'une nouvelle source de son nous apporte de plus! Et puis ça, il dit, ça fait
partie notamment de ce qu'on peut recommander en Santé publique, mais qui n'est pas
nécessairement inclus dans la Note d'instructions.

Monsieur Dessureault dit qu'il y aurait peut-être aussi certaines précautions à prendre, en
sus de l'application de la Note d'instructions.

Quand j'ai fait ma présentation ce matin, j'en ai éliminé sept-huit (7-8), parce que je me suis
rendu compte que j'aurais pas assez de temps, mais je complète avec celle-là!

1655

Il dit, des niveaux de bruit qui se situent entre trente (30 dB) et quarante décibels (40 dB), je vous résume un peu qu'est-ce qui est écrit, il dit, le promoteur devrait s'en soucier puis devrait s'occuper des gens qui se plaignent de ça.

1660 Moi, je vous le dis tout de suite, là, je suis super positif de nature, là, mais si les éoliennes sont implantées comme elles sont là présentement, puis mettons que ça se produit qu'on est situé dans le trente-cinq-quarante-quarante-cinq décibels (35 dB-40 dB-45 dB), puis que je me plains au promoteur, moi, je n'ai aucune confiance en des mesures de sa part.

1665 Et puis l'autre chose aussi, c'est que quand on s'en va là-bas, on s'en va là pour relaxer. Moi, je m'en irai pas là avec un sonomètre à chaque fin de semaine non plus, c'est pas ça le but.

Rapidement sur l'aire protégée, il y a des choses qui ont été dites, mais je veux juste ramener sur des choses qui n'ont pas été dites.

1670 Le MRNF, quand il a commencé à parler de la filière éolienne, avait déjà regardé le site du Massif du Sud, puis il avait caractérisé – puis ça, on peut voir ça dans une étude au tout début – comme un territoire public particulier, indique à l'égard du parc régional un objectif de préserver la qualité de l'expérience récréative et touristique associée à la fréquentation des grands espaces naturels.

1675 Essentiellement, ce qu'il disait, c'est qu'on pourrait peut-être cibler le site du Massif du Sud, mais c'est limite pas mal.

1680 Le CRÉ aussi en 2006 a, dans le document DC1, page 11, a ciblé le Massif du Sud comme aire protégée.

Et selon monsieur Brassard, le territoire du Massif du Sud, ne serait-ce que pour ses grands écosystèmes, est très intéressant pour la création d'aire protégée.

1685 Un grand écosystème, c'est pas vingt-quatre kilomètres carrés (24 km²). Lui, ce qu'il dit, ça prend quelque chose qui est dans le soixante-soixante-dix (60 km²-70 km²), et parfois cent kilomètres carrés (100 km²). Or, on sait très bien que le Massif du Sud n'a pas cent kilomètres carrés (100 km²), mais pour que ce soit intéressant, selon lui, selon notre spécialiste québécois, il faut que ce soit représentatif et grand.

1690 Selon ses estimations, le plateau Estrie-Beauce serait représentatif au niveau de zéro pour cent (0 %), donc tout est à faire à ce niveau-là.

1695

PAR LE PRÉSIDENT:

Trente (30) secondes!

1700

PAR M. CHRISTIAN LAFLAMME:

Très bien. Et selon monsieur Brassard, le plus important, l'analyse d'aire protégée pour le Massif ne sera pas traitée tout de suite et il n'y a aucun calendrier.

1705

En conclusion! À notre connaissance, c'est notre habitation qui a le plus de répercussions négatives liées au projet.

Nous implorons le BAPE de demander au promoteur de déplacer les éoliennes A1 et A2, car elles menacent notre santé.

1710

Projet de la Kruger, sept cent cinquante mètres (750 m), Saint-Luc un kilomètre et demi (1 km ½), l'Agence de médecine française, un kilomètre et demi (1 km ½), qu'ils suggèrent, l'Agence de santé publique de Mauricie huit cents mètres (800 m).

1715

Donc nous, si on enlève cinq cent cinquante mètres (550 m) et sept cents mètres (700 m), c'est loin d'être déraisonnable, ce qu'on demande. On demande pas d'en enlever huit (8), on demande juste que ce soit pas pire.

1720

Nous sommes en faveur du développement éolien au Québec, nous suggérons un BAPE générique pour bien juger des sites d'implantation.

Nous croyons que la Note 98-01 devrait être révisée pour tenir compte de la nature du bruit des éoliennes, et demander peut-être même à des experts étrangers de le faire.

1725

Les demandes d'aire protégée faites au Massif devraient être étudiées en priorité, car l'opportunité que représente le Massif est un enjeu majeur.

1730

Notre investissement est en danger, peut perdre son potentiel de croissance et même sa valeur. J'ai téléphoné ce soir à madame Aubin qui est l'agente immobilière de RE/MAX du coin et elle, ce qu'elle m'a dit, j'ai expliqué mon cas, elle m'a dit, tu peux le dire à la Commission, c'est sûr que dans une configuration comme ça, c'est sûr que, premièrement tu vas avoir de la misère à vendre ta maison, ton chalet, et deuxièmement, tu vas perdre de la valeur.

1735 Et puis moi, c'est sûr que si ça arrive, là, puis que c'est pas le fun, c'est sûr que moi, je vais probablement penser à recommencer ailleurs. C'est pas pire, moi, je suis jeune, mais j'en ai entendu tantôt qui disaient qu'ils ont travaillé toute leur vie pour faire ça.

Moi, je trouve que ça a pas d'allure, franchement.

1740 Et désespérément, nous espérons que le BAPE recommande avec intégrité que ce projet précis ne répond pas au développement durable édicté par le gouvernement et attendu des simples citoyens comme nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

1745 Merci. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

1750 Monsieur Laflamme, vous avez amené un sonomètre, vous nous faites part de deux (2) minima que vous avez mesurés, deux (2) jours, ça aurait été le fun d'avoir...

PAR M. CHRISTIAN LAFLAMME:

1755 Le graphe!

PAR LE COMMISSAIRE:

1760 Bien, je veux dire, l'amplitude, l'intervalle. C'est sûr que le minimum, ça donne une bonne idée de quand c'est vraiment tranquille, quel va être le contraste.

Mais est-ce que c'est tout le temps tranquille, est-ce qu'il y a une piste de ski-doo à côté?

PAR M. CHRISTIAN LAFLAMME:

1765 Je trouve que votre question est très pertinente. En effet, c'est ce que je me suis dit aussi.

Quand je l'ai emporté avec moi, puis en fait, c'est ça que je devrais faire. Idéalement, si on veut être rigoureux, faire quelque chose qui a du bon sens.

1770 En fait, une étude sonore, selon mon collègue, devrait être basée sur plusieurs jours, puis selon justement regarder les minima, maxima, comment ça se passe le matin, le midi, le soir, la

nuit, prendre des points de mesure. Un peu comme le promoteur l'a fait, dans le même genre, effectivement.

1775 Est-ce que ça serait pertinent, aux yeux du BAPE, de peut-être retourner à mon chalet, par exemple en fin de semaine, prendre cette courbe-là?

PAR LE COMMISSAIRE:

1780 Ce que je vous dirais, c'est que le promoteur a pris des mesures à sept (7) points. On a une idée du portrait dans la journée, comment ça fonctionne.

1785 C'est juste que j'aimerais, la Commission aimerait être en mesure d'inscrire ces deux (2) valeurs-là dans quelque chose de plus large. Ça fait que vos valeurs horaires, je sais pas si vous les avez, si vous avez le graphique de ce que vous avez pris?

PAR M. CHRISTIAN LAFLAMME:

1790 Non.

PAR LE COMMISSAIRE:

Vous avez noté le minimum, puis...

1795 **PAR M. CHRISTIAN LAFLAMME:**

1800 Oui. C'est que l'appareil, ce qu'il me donnait, c'est un sonomètre de terrain, mais effectivement il peut prendre un graphe, mais sur une mesure, de ce que j'en comprends en tout cas.

Moi, je l'ai eu durant le Temps des Fêtes pour toute la période. Je suis allé au jour 1, peut-être le 26 décembre, je vais vérifier pour vous donner exactement les bonnes dates.

PAR LE COMMISSAIRE:

1805 Oui, les dates puis les heures.

PAR M. CHRISTIAN LAFLAMME:

1810 Oui. Puis je l'ai posté comme ça à terre, puis je l'ai laissé aller. Je l'ai laissé rouler.

Puis sur l'interface, on voit en temps réel le nombre de décibels que ça fait, puis on voit le minimum, maximum durant la période de mesure qu'il a pris.

1815 Donc c'est ça essentiellement que j'ai pris en note, le minimum.

1820 Mais si je prends par exemple le jour 1 où ça donnait vingt et un point neuf (21,9 dB), mettons que je m'installais là puis que je bougeais pas, j'obtenais à peu près vingt-cinq (25 dB), vingt-quatre (24 dB), vingt-trois (23 dB). Vingt et un (21 dB), c'est peut-être une circonstance particulière, mais ça devait rouler dans le vingt-quatre-vingt-cinq (24 dB-25 dB) sans aucun problème.

PAR LE COMMISSAIRE:

1825 En tout cas, si vous le refaites, essayez d'avoir toute l'information, et puis vérifiez aussi dans l'étude d'impact du promoteur, je pense que la mesure est pas prise à terre, elle est prise à un mètre cinquante (1 m 50) du sol ou je ne sais pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1830 C'est ça, il faut les prendre effectivement à une certaine hauteur, parce qu'il faut que ce soit pareil. Si vous les mettez au sol, puis le promoteur, en fait le consultant du promoteur les a pris à une certaine hauteur, bien, il faut que ce soit pareil.

1835 Je pense que même dans l'étude qui est l'étude de bruit, ces spécificités-là sont bien identifiées. Ça fait qu'en la regardant, vous allez pouvoir avoir toute l'information.

PAR M. CHRISTIAN LAFLAMME:

1840 Vous voulez dire dans les études d'impact, la méthodologie est bien définie?

PAR LE PRÉSIDENT:

Exact.

1845 **PAR M. CHRISTIAN LAFLAMME:**

OK, très bien.

1850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Normalement oui. Je présume que oui que ça a été fait de cette façon-là. Normalement, les spécialistes en bruit procèdent...

1855 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Les annexes expliquent la méthodologie.

1860 **PAR M. CHRISTIAN LAFLAMME:**

D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE:

1865 J'en ai une mais qui est vraiment terre à terre. J'avais l'impression que la pente était plus accentuée que ça.

La photo qui figure dans votre mémoire sur laquelle on voit les éoliennes, la hauteur du soleil qu'on a là, elle correspond à quelle heure?

1870

PAR M. CHRISTIAN LAFLAMME:

Le photomontage, vous voulez dire?

1875 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui.

PAR M. CHRISTIAN LAFLAMME:

1880

Eddy était sur place, il s'adonnait justement à me voler de la truite cette journée-là!

Peut-être que Eddy aurait la réponse, là? Dans l'avant-midi.

1885 **PAR LE COMMISSAIRE:**

J'essayais juste de situer la pente et la hauteur du soleil par rapport aux éoliennes et au chalet!

1890 Maintenant, vous dites quelque chose dans votre mémoire, et je suis pas sûr d'avoir bien compris. Parce que moi, je me rappelle que la Commission a questionné en première partie, puis le promoteur nous avait clairement séparé la prédiction du niveau sonore et l'évaluation de l'impact sonore.

1895 Puis dans votre mémoire, vous dites: je suis pas sûr que le modèle de prédiction sonore est basé sur un milieu tranquille.

Bien moi, je suis pas sûr non plus, je suis pas sûr de bien comprendre ce que vous voulez dire.

1900

PAR M. CHRISTIAN LAFLAMME:

1905 OK. C'est qu'en fait, moi, ce que j'ai compris en tout cas, c'est que les isocourbes que j'ai présentées tout à l'heure étaient basées, c'est une simulation sonore, un modèle informatique de prédiction sonore où on insère, je sais pas exactement comment c'est construit, mais on insère un certain nombre de critères; le promoteur, de mémoire, disait qu'il insérerait des critères assez sévères pour s'assurer que ça pourrait être pas pire, là.

1910 Mais il disait qu'il avait basé son étude de climat sonore sur un milieu qui était plus ou moins tranquille. Puis là, j'ai intitulé un chapitre de mon mémoire "Controverse au sujet d'un milieu tranquille au chalet". Moi, je trouvais que c'était un peu aberrant de prétendre qu'au chalet, que les experts sont arrivés ici, François Tremblay puis monsieur Meunier, de dire qu'au chalet, selon eux, vu qu'il y avait pas d'effet de vallée, ça se pouvait pas qu'il y ait un climat sonore tranquille.

1915 Donc ils disaient, c'est plutôt un climat sonore plus ou moins tranquille, pour eux autres. Puis il faut croire, il disait, monsieur Meunier, probablement que vous avez la citation devant vous, j'ai pas mon mémoire avec moi, mais il disait carrément – c'est une transcription, un "cut and paste" que j'ai fait – que la simulation sonore était basée sur un climat plus ou moins tranquille.

1920 Puis aussi, bien, j'étais aussi le fait qu'il y avait probablement une erreur au niveau du climat sonore, à mon avis, du fait que mon collègue acousticien, lui, disait, bien, de par la façon qu'est projetée éolienne comme ça sur la pente fait en sorte que le son, en tout cas ce qu'il me disait, ce que j'ai compris, le son essentiellement a tendance à monter le jour, puis à descendre la nuit.

1925 Puis il disait, probablement que la nuit, c'est là qu'il va probablement plus te déranger, de par sa position.

Je sais pas si ça répond à votre question par exemple!

1930

PAR LE COMMISSAIRE:

Non, mais je comprends vos interrogations, puis on retournera trier avec les transcriptions puis les études de la première partie.

1935

Vous avez commencé votre présentation en disant que vous étiez favorable à une générique sur l'éolien, mais je vais vous poser la même question que j'ai posée cet après-midi aux gens.

1940

Les deux (2) appels d'offres ont été faits, les projets ont été choisis, les contrats sont attribués, comment on pourrait faire pour qu'un tel type de consultation amène quelque chose de constructif pour la suite des choses?

PAR M. CHRISTIAN LAFLAMME:

1945

Bien, présentement, à ce que je sache, le Massif du Sud, à moins qu'il y ait des choses que je sais pas, il est pas accepté.

1950

Moi, en fait, ce que je suggère, c'est que ça se peut pas qu'on soit rendu – en Gaspésie, c'est une chose, parce que les milieux étaient beaucoup moins habités. Le premier appel d'offres a été fait en Gaspésie, à l'époque, l'économie de la Gaspésie se portait très mal aussi, puis on a choisi, on a ciblé la Gaspésie un peu pour tester ça. On a fait le premier appel d'offres là-bas.

1955

Là, on est rendu, mais on a eu le temps un peu de s'interroger avec le BAPE, puis il y a de vos collègues, le tout premier projet, je crois, celui de Carleton, en tout cas un projet, je l'ai cité dans mon mémoire, qui disait d'évaluer les projets éoliens comme ça à la pièce, selon lui, selon le commissaire, je crois que c'était Renaud, mais je suis pas sûr, Pierre Renaud, en tout cas, il disait que c'était complètement inefficace.

1960

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais c'était pas monsieur Renaud.

PAR LE PRÉSIDENT:

1965

Monsieur Renaud, c'est le président du BAPE, ça fait que ça me surprendrait beaucoup que ce soit lui.

PAR LE COMMISSAIRE:

1970 On vérifiera.

PAR M. CHRISTIAN LAFLAMME:

1975 D'accord. Mais de toute façon, j'ai mis la citation quelque part vers la fin, je crois.

Puis il disait essentiellement, c'était le BAPE qui disait ça, que d'analyser les projets à la pièce, c'était pas la bonne façon de faire.

1980 Puis là, on est rendu, en tout cas ce que je remarque, c'est qu'il y a de plus en plus une levée de boucliers dans les différents endroits où on veut instaurer l'éolien, les mêmes arguments reviennent toujours. Il y a toujours des gens qui sont pour, essentiellement c'est toujours un peu le même pattern, les MRC, municipalités, l'argent est important, puis c'est compréhensible un peu aussi.

1985 Mais il y a la destruction de l'habitat des gens, puis essentiellement, moi, je pense qu'on devrait peut-être, vu qu'on est en surplus d'énergie comme il a été dit souvent, on pourrait peut-être se permettre un (1) an pour réfléchir, peser sur le "brake", puis dire, là, écoute, on était rendu qu'on voulait mettre ça dans un parc, peut-être qu'on a manqué un petit peu notre coup, puis peut-être qu'on devrait s'interroger!

1990 Puis là, évaluer la question du Nord par exemple. Parce qu'il y a le projet Nord qui est peut-être faisable, qui l'est peut-être pas, je le sais pas, mais il faudrait se poser la question.

1995 Puis du même coup, évaluer un peu tout ce qui a été apporté avec le temps, la science, les effets sur la santé. La Note 98-01, comme je vous dis, je pense que ça vaudrait la peine de faire un colloque là-dessus, juste d'aller "caller" les différents chercheurs mondiaux qui ont évalué le domaine, puis les confronter, puis regarder on est rendu où avec ça.

2000 En tout cas, je pense que le Québec s'en porterait mieux, clairement.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci monsieur Laflamme.

2005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Laflamme.

RÉNALD LEMIEUX

2010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Réнал Lemieux s'il vous plaît.

2015 **PAR M. RÉNALD LEMIEUX:**

Bonsoir à l'équipe.

PAR LE PRÉSIDENT:

2020 Bonsoir monsieur Lemieux.

PAR M. RÉNALD LEMIEUX:

2025 Donc je vais commencer par des considérants. J'avais pas vu le mémoire de monsieur Laflamme, mais ça se ressemble un peu.

Produire de l'électricité par notre ami Éole est plus écologique que plusieurs autres, je les nommerai pas.

2030 Les revenus projetés pour les deux (2) MRC, afin d'investir dans le développement et d'aider la gestion du Parc régional Massif du Sud, les revenus projetés pour les quatre (4) municipalités pour aider à leur gestion et achat d'équipements, c'est ce que j'ai entendu depuis le début par les MRC dans leur mémoire, puis par les municipalités, sauf Saint-Philémon, mais ça devrait ressembler aux autres, où leur objectif premier, c'est de faire des piastres.

2035 Donc ces argents proviendront d'une partie des revenus d'un projet de soixante-quinze (75) éoliennes dont le maître d'œuvre sera la compagnie Saint-Laurent Énergies.

2040 Je ne peux évaluer quel pourcentage de ses revenus nets ont été promis aux MRC et aux municipalités, mais je serais porté à croire que ce n'est certainement pas cinquante pour cent (50 %) de ses revenus nets qui seront remis, mais plutôt vers un cinq pour cent (5 %).

2045 Donc l'hypothèse que je fais, une bonne vieille règle de trois, si cent pour cent (100%) équivaut à soixante-quinze (75) éoliennes, cinq pour cent (5 %), c'est x, et le x, si on prend cinq pour cent (5 %) de soixante-quinze (75) éoliennes, ça donne trois point soixante-quinze (3,75) éoliennes. On pourrait s'entendre pour quatre (4) éoliennes.

2050 Donc je demande au BAPE de recommander aux deux (2) MRC et aux quatre (4) municipalités de remplacer le projet actuel de soixante-quinze (75) éoliennes pour un projet communautaire de quatre (4) éoliennes. Et je pourrais leur suggérer, si besoin il y a, comme marge de manœuvre, en faire une cinquième.

2055 Donc en recommandant cette suggestion, vous arrêtez le projet du massacre du Parc régional du Massif du Sud et en même temps, j'aimerais que le BAPE rappelle au ministre de l'Environnement et au Conseil des ministres que vouloir démolir une partie d'un parc peut amener une marche arrière.

Il faut se souvenir, souvent désagréable après des pertes d'argent et de temps.

2060 J'ai entendu depuis le début souvent pas dans ma cour, et même mon fils me disait, papa, pas dans ma cour, c'est beau des éoliennes.

2065 Mais actuellement, dans la région, si mes recommandations sont retenues, mettons quatre (4) ou cinq (5) éoliennes où le maître d'œuvre serait les MRC et les quatre (4) municipalités, plus Saint-Philémon qui a un projet de trois (3) ou quatre (4) éoliennes, et le projet de Frampton – moi, je demeure à Saint-Léon, donc c'est tout près de chez moi – il y a un projet, je pense, de quatorze-quinze (14-15), au total, ce qui donne à peu près vingt-trois-vingt-quatre (23-24) éoliennes.

2070 Bien, je pense que pour une région, lorsqu'on parle de pas dans ma cour, une première étape de vingt-quatre (24) éoliennes, c'est déjà, je pense, de faire notre part.

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2075 Merci monsieur Lemieux. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

2080 Je ne sais pas trop par quel bout commencer! Votre évaluation de cinq pour cent (5 %), elle vient de?

PAR M. RÉNALD LEMIEUX:

2085 Elle vient de, en principe, je pense que l'entreprise, n'importe quelle entreprise va chercher entre dix (10 %) et quinze pour cent (15 %) de revenus nets. Si elle décide d'en mettre cinq pour cent (5 %), mais c'est des chiffres, ça pourrait être six pour cent (6 %), sept pour cent (7 %).

2090 Je suis pas un financier, j'ai serré ma calculatrice financière il y a un certain nombre d'années, mais je pense pas qu'une entreprise comme Saint-Laurent investisse plus que cinq pour cent (5 %) en redevances un peu ici et un peu là.

Mais je pense que vous avez plus de chiffres que moi au niveau des états financiers et des projections que Saint-Laurent vous a présentés et les revenus que les municipalités vont chercher.

2095 Peut-être que les spécialistes de la finance du BAPE pourraient avoir des chiffres très précis. C'est simplement un chiffre que je vous donne comme ça. Ça peut être six-sept (6 %-7 %).

PAR LE COMMISSAIRE:

2100 Là, on va regarder vos propositions, mais tant qu'à parler des revenus des municipalités, c'est parce que ça prend un financement initial pour préparer et mettre en route un projet de cet ordre-là.

Est-ce que les municipalités ont ces capacités-là?

2105

PAR M. RÉNALD LEMIEUX:

2110 Bien, je crois que le projet communautaire de Saint-Philémon et de Frampton qui sont des municipalités – Saint-Philémon est dans le secteur ici – est-ce que Saint-Philémon a plus les moyens que Saint-Luc, puis Saint-Magloire ou de Buckland pour faire un projet de trois (3)? Il semble que le projet a été accepté, pas finalisé, mais accepté. Et Frampton aussi.

Je verrais pas pourquoi que les autres municipalités auraient pas ce potentiel-là.

2115 Moi-même, je serais prêt à suggérer à ma municipalité de Standon d'en faire deux (2), si les revenus que les municipalités vont chercher actuellement sont intéressants, ça pourrait être intéressant aussi.

PAR LE COMMISSAIRE:

2120

Mais c'est vrai que les projets communautaires par exemple, il y a un constructeur ou un exploitant de parc éolien qui est impliqué dans le financement, pour au moins la moitié ou plus, donc ça impliquerait de trouver la même chose?

2125 **PAR M. RÉNALD LEMIEUX:**

Peut-être. Moi, je pense qu'il y a un potentiel.

PAR LE COMMISSAIRE:

2130 D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2135 Merci.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

2140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

M. Jean-François Samray s'il vous plaît.

2145 Bonjour monsieur Samray.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

2150 Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire, mesdames et messieurs de la Commission, mesdames et messieurs dans la salle et sur Internet.

Alors vous m'accordez quinze (15) minutes?

PAR LE PRÉSIDENT:

2155 Quinze (15) minutes comme tout le monde.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

2160 Quinze (15) minutes, allons-y!

2165 Alors je me présente, Jean-François Samray, je suis le président-directeur général de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable, et donc je vais vous présenter – en fait vous avez lu le mémoire, vous aurez sûrement des questions, les pages sont numérotées, les lignes sont numérotées, donc on vous a facilité les choses, et je pense qu'on va le survoler rapidement.

Donc l'Association est l'intervenant sectoriel reconnu par le gouvernement pour l'ensemble de la production des énergies renouvelables, et l'Association donc dépose un appui au projet.

2170 Et dans un premier temps, je pense qu'il faut refaire le contexte. Je pense que c'est un élément important, pour savoir d'où on vient, pour savoir où on est et où on va.

2175 Donc je pense que les énergies renouvelables, on l'entend à l'heure actuelle, c'est au cœur du développement. Encore hier, le président américain disait que c'était essentiel pour l'économie de ce pays de se tourner vers les énergies renouvelables et de les développer. Et ça au Québec, je pense qu'on l'a compris de longue date, et que le gouvernement a agi en ce sens, et c'est la raison pour laquelle il y a eu la stratégie énergétique qui demandait d'intégrer quatre mille mégawatts (4000 MW) d'énergie éolienne.

2180 Et ça, cette volonté-là s'inscrit sur une ligne de force, je vous dirais, sur une ligne de force depuis la prise du pouvoir par le premier gouvernement de René Lévesque qui a eu la stratégie énergétique déposée par le ministre Joron, et je pense que depuis cette date, l'ensemble des stratégies énergétiques du gouvernement du Québec sont sur la même ligne de force.

2185 Quelles sont ces lignes de force? C'est-à-dire le développement au Québec de l'énergie, et le faire, de maximiser le développement des énergies renouvelables, c'est-à-dire également de développer les sites qui sont les plus propices, c'est-à-dire se donner la maîtrise de ces énergies-là et réduire nos importations de combustible et d'énergie venant de l'extérieur.

2190 Et d'ailleurs, le pétrole est, en ce sens, le premier poste d'importation sur la balance commerciale du Québec avec, variant d'année en année en fonction du prix, le chiffre variera, fluctuera entre huit (8 G\$), treize (13 G\$), quinze milliards de dollars (15 G\$), dépendamment du prix du baril de pétrole.

2195 Donc cette stratégie-là, elle était là. L'éolien, tout comme la biomasse, l'hydro était présente, et toujours que le gouvernement conserve le leadership dans ce développement énergétique là, et je pense que cette ligne de force là s'est poursuivie depuis cette stratégie-là.

2200 Et donc la stratégie dans laquelle on est demande le développement des différentes filières énergétiques, la poursuite du développement de l'hydroélectricité – cherchez-le pas, c'est pas dans le mémoire – amène le développement de l'hydroélectricité, mais également de l'éolien, également de la biomasse, la valorisation de la biomasse, du biogaz, et donc d'amener vraiment à sortir le Québec de sa dépendance aux combustibles fossiles et de vraiment assumer pleinement le développement économique du Québec à l'aide des énergies renouvelables sur lesquelles il aura le plein contrôle.

2205

Et donc c'est dans ce contexte-là que l'Association appuie le développement des filières renouvelables et donc l'AQPER s'intéresse au projet du Massif du Sud, parce qu'il rencontre cette volonté gouvernementale là.

2210

Et en ce sens, il répond également à une volonté, comme j'ai dit tantôt, qui a été commencée sous le gouvernement de Bernard Landry. On se rappellera que le premier appel d'offres a été lancé sous le gouvernement du Parti québécois, cette stratégie-là s'est poursuivie sous le gouvernement Charest et donc les gouvernements successifs au Québec ont amené quatre (4) décrets qui ont amené la production des deux (2) appels d'offres et des appels d'offres communautaires également. Donc ça nous amène à trois (3) appels d'offres.

2215

Et tout ça pour amener un développement de quatre mille mégawatts (4000 MW).

2220

Donc les décrets édictés par le Conseil des ministres ont donné le cadre dans lequel se ferait le développement de la filière éolienne au Québec.

Donc il y a eu le premier appel d'offres. Ce premier appel d'offres a amené neuf cent quatre-vingt-dix mégawatts (990 MW) de puissance éolienne qui s'est installée. Vous le voyez, c'est en page 7, avec le tableau.

2225

Il y a par la suite ces contrats, les contrats qui ont été retenus, ont passé au travers du processus de la Régie de l'énergie. La Régie de l'énergie, pour voir, est-ce que ces offres qui étaient retenues, est-ce qu'on autorise Hydro-Québec Distribution à signer une entente, le contrat proposé, il y a eu des audiences par la Régie, la Régie a fait venir un expert international qui est la firme Merrimack. Merrimack a conclu qu'il s'agit, parmi les contrats qui ont été observés, la référence est là, des meilleurs prix qui ont été obtenus en Amérique du Nord.

2230

Donc l'attribution des contrats a permis, toujours dans cette volonté-là, à Hydro-Québec de s'assurer une source d'énergie à long terme à des coûts compétitifs, et à favoriser l'établissement d'une filière de développement en énergie renouvelable au Québec.

2235

Parce qu'il faut réaliser que d'autres, je pense qu'on l'a entendu, d'autres intervenants l'ont dit, que ça intéresse d'autres juridictions, l'Ontario a essayé de calquer, les états du Midwest des États-Unis font la même chose également.

2240

Mais ce qu'il faut réaliser, c'est que des petits appels d'offres, faits à la pièce, un par un, pris séparément, quinze mégawatts (15 MW) par ci, trente mégawatts (30 MW) par là, c'est peut-être intéressant, mais ça ne fait pas lever une filière.

2245

Pour amener un déplacement puis l'installation d'usines et d'infrastructures, la création d'emplois, le développement d'expertise, il faut avoir des gros blocs d'énergie, et c'est ce que la stratégie a permis.

2250 Est arrivé le deuxième appel d'offres et encore là, qui a suivi le même processus, et la firme Merrimack, bien que les prix soient un peu plus élevés, la firme Merrimack conclut que le prix est tout à fait ce qu'il y a de raisonnable.

2255 Donc la disponibilité de l'énergie au terme de ça constitue un atout pour le Québec et un atout de premier plan, puisqu'il s'agit d'une énergie propre, renouvelable, non émettrice de gaz à effet de serre. Et c'est ce qui permet au Québec d'assurer une croissance économique qui est basée sur des industries qui vont pouvoir prospérer à long terme et également générer des revenus pour maintenir le niveau de vie des Québécois.

2260 Donc l'appel d'offres permettait également de faire arriver cette filière – c'était une stratégie, ma foi, qui était bien pensée – puisqu'elle permettait de faire implanter le bassin industriel dans la région de la Gaspésie, et les entreprises s'y sont implantées, mais permettait également de concentrer dans la région de Montréal tout ce qui s'appelle les services.

2265 Et c'est pas surprenant si Montréal est maintenant la capitale nord-américaine du savoir-faire en énergie éolienne. C'est à Montréal que se retrouvent les bureaux de génie, les bureaux de financement, les bureaux d'évaluation qui exportent leur savoir-faire et qui travaillent sur les différents projets en Amérique du Nord.

2270 Donc le parc, donc tout ça pour vous dire que je pense que la stratégie, elle est là, elle donne des résultats, elle crée des emplois, et il y a également des emplois dans le secteur manufacturier, il y a des emplois locaux pour l'entretien des éoliennes et il y a également des emplois dans le secteur des services, et ces emplois-là s'exportent et créent de la richesse au Québec.

2275 L'énergie produite par le Massif du Sud donc produit, comme j'ai dit tantôt, une énergie propre. On voit en page 11 comment se compare la filière éolienne par rapport aux autres filières de production d'électricité.

2280 Et ce faisant, le projet rencontre plusieurs stratégies du gouvernement, soit celle du développement durable, de la stratégie énergétique, du plan d'action sur les changements climatiques.

2285 Et je dirais que c'est également une énergie qui, tout en étant propre, permet également de faire une substitution aux combustibles fossiles, et je pense qu'on l'a entendu, que le Québec est

certes en situation de surplus énergétique, mais je pense qu'il faut s'apercevoir que cette situation-là est le résultat d'une planification bien orchestrée, mais c'est également un avantage incroyable pour le Québec.

2290 Parce que si vous consultez les rapports du NERC qui est l'autorité nord-américaine sur la fiabilité des réseaux, et vous allez réaliser que les juridictions voisines du Québec ont des besoins énormes de combler, de la puissance, ont des centrales en production qui arrivent en fin de vie utile, et tout ce que la crise économique qui amène le surplus ponctuel qu'a le Québec, ce surplus-là arrive parce qu'il y a une crise économique majeure.

2295 Parce qu'on se rappellera, il y a quelques années, le Québec était dans sa marge de réserve, et on n'était pas en situation de surplus, loin de là.

2300 Arrive cette crise économique là, et ce qui permet au Québec de développer, de poursuivre le développement et de rendre de l'énergie disponible pour amener chez nous des nouvelles technologies, des nouvelles filières de production, que ce soit de rendre possible la substitution des combustibles par l'arrivée des transports électrifiés, rend possible également la décarbonisation du réseau Internet – ça rend possible d'attirer chez nous des "survey form" qui sont, ma foi, des très grands consommateurs d'électricité, des très grands émetteurs de gaz à effet de serre au niveau continental, et l'implantation de nouveaux clients industriels qui recherchent une électricité qui ait également une fiabilité et une qualité d'ondes.

2310 La qualité d'ondes, plus on est ici, on n'a qu'à regarder la quantité de matériel électronique qu'il y a dans la salle, que l'économie des services dans laquelle est le Québec, requiert, tout transistor électronique, requiert une qualité d'ondes, donc soixante hertz (60 Hz), et il faut pas se surprendre si IBM a son usine, celle qui fait le plus de microprocesseurs et celle qui est la plus avancée en recherches, elle est à Bromont, pourquoi, parce que ce site-là dispose de la meilleure qualité d'ondes, et ce qui permet de faire de l'électronique de très grande qualité.

2315 Donc c'est un avantage que le Québec a, et le fait également avec l'énergie renouvelable.

2320 Donc le projet ici s'insère dans cette logique-là et permet également donc, somme toute, le Massif du Sud permet au Québec d'aller vers l'atteinte de ses objectifs qui est de réduction de six pour cent (6 %) des émissions de GES, sous le niveau de 1990.

La démarche du promoteur, bien ma foi, je pense que la Régie de l'énergie, dans l'évaluation des contrats, a également mis des grilles de pondération et chaque projet a été évalué en fonction de ces grilles-là.

2325 Et neuf (9) des cinquante-cinq (55) points étaient sur le développement durable et l'acceptation sociale. Et dans cette démarche-là, le promoteur a tenu de nombreuses rencontres d'information, il a encore ici son site d'explication à la communauté, et je pense que le promoteur a en tous points été conforme. Il a obtenu les exigences réglementaires, il a été conforme au RCI, il a obtenu les résolutions habilitantes.

2330 Il a signé des conventions avec les municipalités et il a conclu des ententes de gré à gré avec tous les propriétaires.

2335 Donc en ce sens, le promoteur a donc eu une discussion avec la communauté et a également, non pas uniquement il a écouté, mais il a également entendu, puisque son projet a été modifié avec le temps, puisqu'il y a eu différents tracés qui ont été faits, des ajustements ont été amenés.

2340 Donc le promoteur s'est adapté autant que faire se peut aux demandes de certains individus, aux demandes personnelles, mais également aux demandes collectives.

2345 Et pour nous, le constat est qu'on n'a qu'à regarder l'effort qui a été fait pour réduire l'impact sur l'habitat de la grive de Bicknell, la mise en place de mesures de compensation, quelque chose qui existe dans la filière hydraulique, mais qui est une innovation dans la filière éolienne, puis je pense que c'est quelque chose qui va être repris par les autres promoteurs, de procéder à de nombreuses études fines et qui a utilisé trois (3) de ses localisations alternatives pour finalement satisfaire aux besoins.

2350 Je pense qu'on a entendu ici également, par rapport à l'impact sur le climat sonore, à l'impact sur la chasse, sur le gibier, c'est quelque chose que si vous retournez lire le BAPE de Murdochville qui était parmi les premiers projets...

PAR LE PRÉSIDENT:

2355 Trente (30) secondes!

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

2360 ... c'est des choses qui ont été entendues et qui ont été vécues et que les citoyens de la place, au contraire de leurs appréhensions ou leurs craintes, n'ont pas été rencontrées et au contraire, le tourisme est de plus en plus présent dans la région et il y a de plus en plus de récréotourisme dans la région de Murdochville et de la Gaspésie.

2365 Donc pour toutes ces raisons, et vous l'avez lu, donc pour toutes ces raisons, l'Association appuie la réalisation du projet et demande respectueusement au Bureau d'audiences publiques qu'il émette un avis favorable au ministre du Développement durable.

Voilà, je pense que j'ai pris mes trente (30) secondes!

2370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2375 Merci monsieur Samray. Vous dites qu'à cause de son implantation, le projet du Massif du Sud va bonifier l'offre récréotouristique, de quelle façon va-t-il le bonifier, d'autant plus qu'on a eu des intervenants récréotouristiques qui sont venus dire que dans leur cas, ça va affecter leur entreprise.

Or, comment cette offre-là, comment l'implantation du parc va pouvoir bonifier l'offre récréotouristique?

2380 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:**

Écoutez, je vous dirais que l'implantation du projet n'est pas incompatible avec la création d'une aire protégée avec le Massif du Sud. Il y a moyen d'agencer le tout.

2385 Une pareille situation, je vous dirais, je vous reporte encore au BAPE de Murdochville où là, il y avait une partie qui était dans le Parc de la Gaspésie. Et Murdochville, depuis ce temps, a de plus en plus de touristes qui viennent voir, que ce soit des vélos de montagne, que ce soit des excursions, que ce soit des troupes de campeurs, que ce soit des jamborees scout et autres, n'a jamais été une destination aussi populaire en termes de récréotourisme, si bien que c'est rendu un problème de se loger pour les touristes pour y aller.

2395 Donc il est clair que la population locale a eu à modifier leurs pamphlets touristiques, a eu à composer avec le projet et à su l'exploiter et maintenant, les sentiers qui ont été créés par le site, ils ont des circuits d'interprétation, c'est autour du mont Porphyre également, et je pense qu'on en a fait un site d'interprétation également de la forêt et du relief et de l'entrée du parc.

2400 Et quand vous marchez sur les sentiers du Parc de la Gaspésie, on voit au loin les pales, si on est sur le mont Jacques-Cartier, on se tourne et on va voir les pales, on les voit également du mont Richardson, et ce qu'on entend, si on reste là, on parle avec les touristes, ils vont nous dire, bien ma foi, n'est-ce pas là merveilleux, on est dans un parc de conservation où on y fait de l'énergie renouvelable à proximité.

Et donc moi, ce que je vous dis, c'est qu'une appréhension pareille, elle est normale, on vient changer des habitudes.

2405

Par contre, quand il y a des opportunités, il y a une façon de composer avec ça et on a une offre tout près du bassin de Québec, donc d'un bassin d'un million (1 M) de personnes, on a une bonification.

2410

Des journées où il fera pluvieux, ou des journées où quelqu'un, je sais pas, ça lui tente pas d'aller faire du ski ou de la randonnée, quand même, il va avoir une offre différente, il va avoir le parc éolien à aller visiter. Il y a des belvédères qui vont être aménagés. Il y a façon de le présenter d'une façon positive et d'aller exploiter la visite du parc et d'en faire un site d'interprétation, de concentrer le tourisme dans les sentiers du parc, mais également dans les sentiers créés par les éoliennes.

2415

Donc ça vient bonifier en ce sens-là.

Il est clair, comme je vous dis, que les pamphlets touristiques et la philosophie qui va autour ont à être bonifiés, à être ajustés, mais il y a là un impact positif. Et il y a là une bonification.

2420

Et je vous dirais la même chose, on vient du BAPE de Montérégie où là, on est dans un bassin de trois point cinq millions (3,5 M) de personnes, vous pourrez relire les transcriptions, les demandes qui étaient faites, et là, il y a un milieu agrotouristique important, donc les producteurs agricoles étaient très heureux et les artisans étaient heureux de voir ce projet-là, parce que c'était pour amener le tourisme localement et c'était pour accroître la clientèle locale.

2425

Et si bien qu'il y a eu de nombreux intervenants qui ont dit, à la fin de la question comment pourriez-vous améliorer le projet, bien ma foi, les citoyens de la place ont dit, bien, mettez-en plus! Amenez-en plus d'éoliennes.

2430

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Monsieur Haemmerli?

2435

PAR LE COMMISSAIRE:

Ça va.

2440

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Samray.

LAURENT DUMAS

2445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Laurent Dumas s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Dumas.

2450

PAR M. LAURENT DUMAS:

Bonsoir. Bonsoir aux auditeurs. Est-ce que je peux commencer?

2455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, vous pouvez commencer. Vous savez comme tout le monde que c'est quinze (15) minutes. Donc ne soyez pas surpris si à un moment donné, je vous interromps.

2460 **PAR M. LAURENT DUMAS:**

OK, excellent.

2465 Donc moi, je suis propriétaire d'un terrain et d'une résidence à Buckland depuis vingt-quatre (24) ans, un endroit merveilleux, dont moi et les membres de ma famille nombreuse, nous avons déjà habité là et nous fréquentons encore régulièrement les lieux.

2470 Nous apprécions particulièrement le secteur pour sa nature sauvage, ses panoramas magnifiques, son air pur et, de façon générale, la qualité de vie exceptionnelle dont on peut jouir dans la quiétude, la sérénité et le silence.

2475 Mes préoccupations en lien avec le projet, bon, de façon générale, je ne vais pas tout à fait dans le même sens que mon prédécesseur. Je crois que le projet est mauvais, compte tenu des impacts environnementaux négatifs sur un milieu exceptionnel, milieu naturel exceptionnel pour la région, sur le plan régional.

2480 Et deuxièmement sur le plan strictement économique, je pense que c'est un projet qui va être très rentable, mais dont les retombées pour le Québec et pour la région ne sont pas à la hauteur de ce qu'on pourrait espérer.

Et je déplore que le gouvernement nous inscrive toujours plus dans un modèle de développement économique de type colonial où nos ressources naturelles sont exploitées aux bénéfices d'intérêts étrangers et localement, on ne récolte que des miettes.

2485 Un petit commentaire sur les audiences publiques, de la façon dont ça se fait, si vous pouvez acheminer ça envers vos supérieurs! Je vous blâme pas. Je vous blâme pas, vous les Commissaires, le Président.

2490 Je déplore le fait que les intervenants, ce soir, qui présentent un mémoire, disposent de quinze (15) minutes, alors que les promoteurs ont eu des années pour préparer le projet, ont eu plusieurs séances d'information, plusieurs audiences publiques et des heures pour défendre leur projet et pour essayer de séduire tous les intervenants.

2495 Il y a eu certaines irrégularités, je trouve, dans la façon dont ça s'est déroulé. Je vous blâme pas encore là, c'est plutôt une question de circonstances, mais à mon avis, ces raisons-là à elles seules justifieraient de reprendre le processus d'audience publique à zéro.

2500 Je peux pas dire tout ce qu'il y a dans mon mémoire qui a quand même trente-six (36) pages, mais je vais insister sur les points les plus significatifs!

2505 Par exemple, le plan d'Hydro-Québec qui donnait la position de la ligne électrique a été disponible sur Internet qu'après la fin des audiences publiques de décembre. Ce projet-là, les lignes électriques en font partie de façon intrinsèque. Même si c'est Hydro-Québec et non le promoteur qui en est responsable, ça devait être présenté globalement, parce que le projet de parc éolien n'est pas viable sans ligne électrique.

2510 Par conséquent, je pense que c'est également un manque d'équité et de respect pour les propriétaires qui vont être directement touchés au voisinage de la ligne électrique qui est identifiée sur le plan d'Hydro-Québec produit sous la cote DB80.

2515 Une autre chose qui m'a particulièrement dérangé, c'est le fait que les municipalités n'ont pas fait leurs devoirs, n'ont pas agi de façon sérieuse, de façon à s'assurer que tous les propriétaires et tous les contribuables du territoire soient dûment informés du projet.

2515 Étant donné que les municipalités s'étaient positionnées en faveur du projet, je pense qu'elles avaient l'obligation, sinon légale du moins morale de faire diligence, de façon à ce que tous les propriétaires et tous les contribuables soient informés. Quand on pense que le projet va exploiter une ressource naturelle publique, le projet va toucher des terres publiques, le projet également va modifier le caractère et la nature du territoire de façon importante et va avoir des

2520 effets néfastes sur la qualité de vie et la santé de la population résidente et des usagers du territoire.

2525 Finalement, je trouve également déplorable qu'au sein d'un même ministère, le MDDEP, on dirait que la main droite ignore ce que fait la main gauche. Les audiences publiques, l'approbation du projet, tout ça, on veut que ça se fasse avec précipitation, mais en même temps, les gens qui s'occupent des aires protégées nous disent que le processus pour évaluer si le territoire peut se qualifier pour une aire protégée, ça prend du temps, au sein d'un même ministère.

2530 Donc moi, je souhaiterais que le BAPE accorde au moins le temps au Service des aires protégées pour qu'ils évaluent la faisabilité d'établir une aire protégée sur le territoire, avant de publier des recommandations sur le projet. Je pense qu'il y a quelque chose d'absurde dans cette situation.

2535 Maintenant, je veux questionner l'identité des promoteurs. En fouillant le projet, j'ai pu identifier pas moins de huit (8) personnes morales différentes, huit (8) entreprises différentes qui gravitent autour du maître d'œuvre.

2540 Et au terme de mes recherches, j'ai compris que les deux (2) vrais actionnaires du projet, Saint-Laurent Énergies n'étant en définitive qu'une façade canadienne, pour donner une image bien de chez nous, ce sont deux (2) compagnies européennes qui sont les vrais actionnaires du projet.

2545 EDF, Électricité de France, une société absolument colossale, avec un chiffre d'affaires annuel de cent milliards de dollars (100 G\$), bénéfices nets annuels de six milliards (6 G\$). C'est une entreprise gigantesque. Pour donner une idée, c'est facilement au moins huit (8) fois plus gros qu'Hydro-Québec.

2550 Et deuxièmement, RES, Renewable Energy Systems, une compagnie anglaise dont le siège social est au nord-est de Londres, spécialisée dans les énergies renouvelables. Ils gèrent un parc éolien global de cinq gigawatts (5 GW), ça veut dire environ trente-trois (33) fois le projet du Massif du Sud.

2555 C'est une société qui vraisemblablement a un chiffre d'affaires de l'ordre d'un milliard (1 G\$) et plus par année, mais ça, c'est approximatif.

Donc je voulais simplement qu'on sache bien à qui on avait affaire. Avec des sociétés aussi riches et puissantes, c'est évident également qu'il y a déjà eu des représentations au niveau politique, dans un projet de trois cent cinquante millions (350 M\$) qui implique Hydro-Québec, qui

2560 implique des travaux de construction. C'est absolument clair que les politiciens québécois ont joué un rôle là-dedans.

Également les trois (3) banques qui accordent le financement, il y a deux (2) banques étrangères sur les trois (3), donc encore des retombées qui vont s'en aller à l'extérieur.

2565 Pour faire une comparaison, dans les pays du tiers-monde, en Afrique, quand on exploite le pétrole, en Algérie, au Gabon, au Nigeria, les gouvernements locaux exigent un partage cinquante-cinquante (50-50) des bénéfices. L'entreprise fournit le savoir-faire, l'équipement, elle prend cinquante pour cent (50 %) des profits, puis elle laisse cinquante pour cent (50 %) dans le pays.

2570 Mais ici, on se croit trop riche, donc on est encore au temps où on donne nos richesses naturelles aux étrangers.

2575 Je crois qu'il n'y a pas de consensus social au Québec en faveur des mégaprojets de production d'électricité. Les seuls qui poussent toujours pour ce type de projets sont les grands syndicats de la construction, les grosses entreprises de construction et les firmes d'ingénieurs-conseils. Mais la population en général n'est pas favorable à ce type de projets, d'autant plus que la plupart des projets présentement sont à un coût du kilowattheure supérieur aux sept point cinquante et un sous (0,7.51 \$) qu'on paie pour la consommation résidentielle, au tarif maximal. Ici, on est à huit point un sous (0,8.1 \$) qui peut augmenter. Donc on est déjà au-dessus.

2580 Donc je pense qu'il n'y a pas de consensus social non plus pour encourager Hydro-Québec à acheter l'électricité toujours plus cher, et comme ça, ils pourront légitimer plus tard des hausses de tarifs.

2585 Bon, j'ai fait une simulation financière du projet qui m'a permis de voir qu'avec les chiffres dont je disposais, qui m'a permis de voir que le projet serait extrêmement rentable pour les promoteurs. Je pense que les redevances payées, les locations, les baux de location sont largement insuffisants. Les gens pourraient demander facilement de trente mille (30 000 \$) à quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) par éolienne.

2590 Et si on va pour un partage cinquante-cinquante (50-50) des bénéfices, on pourrait s'attendre à avoir carrément cent trente mille dollars (130 000 \$) par éolienne. Alors à dix mille dollars (10 000 \$), on est à peu près au même niveau qu'en Gaspésie qui ont accepté des baux à deux-trois mille dollars (2000 \$-3000 \$) par éolienne. Mais il faut comprendre que là-bas, c'était des éoliennes qui coûtaient beaucoup moins cher à installer.

2595

Nos éoliennes ici valent trois (3) fois plus cher, donc déjà là, au tarif gaspésien, on pourrait espérer avoir sept-huit-neuf mille dollars (7000 \$-8000 \$-9000 \$). À dix mille dollars (10 000 \$), il y a pas une grosse amélioration.

2600

Bon, le territoire naturel est exceptionnel, c'est un refuge pour la faune, la flore, la biodiversité.

2605

Quand la MRC nous parle de l'aspect multiusage, multiressource du parc régional, je pense qu'il faut comprendre qu'il y a certains usages qui sont incompatibles. Si on prétend sauver le parc régional avec les quatre cent mille dollars (400 000 \$) que les promoteurs vont laisser, c'est une absurdité, parce que le parc régional va devenir beaucoup moins intéressant avec soixante-quinze (75) éoliennes dans le paysage.

2610

Donc tant qu'à y être, aussi bien oublier le parc régional, c'est pas un argument sérieux, je pense, qu'on avance, au niveau de la MRC.

2615

Dans mon mémoire, je suggère pas moins d'une dizaine de possibilités qui permettraient de récolter quatre cent mille dollars (400 000 \$) par année pour rentabiliser le parc régional. Quatre cent mille dollars (400 000 \$), mes amis, c'est des peanuts. C'est le salaire annuel d'un médecin spécialiste. C'est le revenu d'un gros bar-salon. C'est rien, quatre cent mille dollars (400 000 \$).

2620

Les nuisances sonores du projet, je pense qu'il y a beaucoup d'incertitude là-dessus. Les réponses des promoteurs sont assez évasives, assez vagues.

2625

Le Massif du Sud, c'est une réserve d'eau potable formidable pour la région. Parce que compte tenu de l'altitude, il se trouve à être au-dessus de toutes les sources de pollution agricole par exemple. Si on protégeait ce territoire-là, ça pourrait assurer aux générations futures une eau de première qualité pour les quatre (4) villages alentour.

2630

À partir du moment où on va rentrer de l'industrie là-dedans, bien, ça s'en va aux oubliettes.

Également, il y a beaucoup de choses qui ont été dites sur la valeur des propriétés. Dans mon mémoire, j'élabore là-dessus. Ça va avoir certainement un impact négatif sur la valeur des propriétés et ça va également nous exclure de la hausse générale du marché immobilier, de la vague qui s'en vient vers ici. Ça risque de nous disqualifier complètement de ça, puisque la région va devenir beaucoup moins intéressante.

2635

Ça va également occasionner à peu près assurément les hausses de taxes foncières dans les quatre (4) villages.

Finalement, comme il me reste environ deux (2) minutes, je vais conclure avec une demande particulière en ce qui me concerne.

2640 Moi, j'ai remarqué qu'à Buckland, le conseil municipal, la mairesse, ils avaient demandé deux point quatre kilomètres (2,4 km) de distance de protection pour les résidences du village. Alors là, on a créé un système à deux (2) vitesses, un apartheid à Buckland! Un traitement pour les gens du village, un traitement pour les gens des rangs.

2645 Alors moi, je demande pour ma résidence du 2989, rang Saint-Louis, je veux avoir la même distance de protection des éoliennes qui a été accordée aux gens du village.

2650 Quand on parle de développement durable, il y a le principe d'équité, alors ça, c'en est un exemple d'équité. Si on encourage la discrimination sociale entre les villages, à l'intérieur d'un même village, entre les différents contribuables, entre les différents résidents, je pense qu'on est loin de l'équité.

2655 Donc moi, j'exige que les éoliennes A6, A7 et A8 soient déplacées pour qu'elles soient toutes à deux mille quatre cents mètres (2400 m) ou plus de ma résidence.

Je donne plus de détails dans mon mémoire. Je suis conscient que j'arrive à peu près au bout de mes quinze (15) minutes.

2660 S'il y a des gens dont j'ai réussi à piquer la curiosité, bien, je vous invite à aller sur Internet, le mémoire devrait être disponible en entier, et il est certain qu'il y a beaucoup de choses que j'ai pas eu le temps de dire en quinze (15) minutes, puisque, comme je le disais tout à l'heure, nous ne bénéficions pas d'autant de temps que les promoteurs pour répondre à leur projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2665 Je regarde ça, et vous avez donné plusieurs exemples pour aller chercher ce que vous appelez des peanuts, quatre cent mille dollars (400 000 \$) par année.

2670 Entre autres, vous faites part qu'il pourrait y avoir un centre de congrès au sommet de la montagne. Autrement dit, avec le panorama qu'il y a là, la quiétude des lieux, le dépaysement, ça deviendrait un lieu très populaire pour des congrès, séminaires, etc., etc.

Qui finance ça?

2675

PAR M. LAURENT DUMAS:

Écoutez, à partir du moment où c'est relativement sûr que ça va être rentable, vous savez, pour faire une comparaison avec le projet de soixante-quinze (75) éoliennes, je suis certain que les promoteurs ont eu aucune difficulté à avoir le financement de trois cent cinquante millions (350 M\$).

2680

Le contrat d'Hydro-Québec est blindé, ils ont acheté toute l'électricité pendant vingt (20) ans. Avec un client comme Hydro-Québec en arrière pour garantir votre emprunt, n'importe qui aurait pu avoir l'argent pour faire un projet comme ça. Ça aurait pu être un projet communautaire avec plus de retombées locales.

2685

Maintenant évidemment, pour mes suggestions des projets rentables pour faire quatre cent mille dollars (400 000 \$) par année, il est certain qu'il faut investir. Mais comme ce sont des projets viables, compte tenu de la qualité des lieux, je pense que les institutions financières pourraient facilement prêter pour des projets comme ça.

2690

Évidemment, quand je dis qu'on pourrait faire quatre cent mille dollars (400 000 \$) par année, avec un ou plusieurs des projets que je suggère, par exemple je suggère un projet d'embouteillage d'eau de source. Il suffirait d'embouteiller de deux (2 m³) à huit mètres cubes (8 m³) d'eau de source par jour – c'est pas beaucoup, ça, huit mètres cubes (8 m³), ça tient facilement dans le coin de la salle – ça fait que vous embouteillez huit mètres cubes (8 m³) d'eau de source par jour, vous faites largement votre quatre cent mille dollars (400 000 \$) de bénéfice par année pour le parc régional.

2695

Alors il y a plein de suggestions comme ça que je fais.

2700

Évidemment, mon mémoire, je l'ai préparé très vite, parce qu'après les audiences de décembre, il fallait préparer le mémoire en plein Temps des Fêtes, c'est pas le meilleur moment pour avoir des informations, des compléments d'informations auprès des pouvoirs publics.

2705

C'est pas le meilleur temps, le Temps des Fêtes, pour rédiger un mémoire, puis aller chercher toutes les informations.

Si j'avais eu plus de temps, je vous garantis que j'aurais trouvé d'autre chose que les dix (10) projets que je suggère dans mon mémoire.

2710

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Monsieur Haemmerli.

2715

PAR LE COMMISSAIRE:

Bien, on va continuer sur les suggestions! Juste une petite mise au point.

2720

Il y en a plusieurs, puis vous les avez sorties parce que vous avez, comment je dirais ça, probablement un esprit entrepreneurial plus prononcé que la moyenne, mais est-ce que certaines ne seraient pas un petit peu contradictoires avec l'installation d'une aire protégée?

PAR M. LAURENT DUMAS:

2725

Bien écoutez, il faut mettre les choses en perspective. Oui, votre commentaire est logique.

2730

Si par exemple, on installe un hôtel ou un centre de congrès ou une discothèque au sommet d'une montagne, objectivement, c'est pas quelque chose de tout à fait environnemental. Il faut voir en comparaison avec soixante-quinze (75) éoliennes.

2735

Il faut dire woups, on a besoin de quatre cent mille dollars (400 000 \$), est-ce que c'est mieux soixante-quinze (75) éoliennes géantes, le plus gros parc éolien au Québec, ou bien un centre de congrès sur le sommet d'une montagne?

2740

Il y a quand même déjà un centre de ski dans ce secteur-là. Personne questionne la légitimité du centre de ski ou du Ranch du Massif du Sud.

Moi je suggère, ajoutons un centre de congrès ou un hôtel ou une résidence pour personnes âgées. Globalement, ça va avoir un effet environnemental puis un effet sur le paysage beaucoup moins important que soixante-quinze (75) éoliennes.

PAR LE COMMISSAIRE:

2745

D'accord. Vous dites aussi que le parc va nuire à la prospérité des entreprises qui sont déjà là, puis qui va décourager absolument l'implantation de nouvelles entreprises.

Est-ce que vous pensez à des entreprises ou des services en particulier?

PAR M. LAURENT DUMAS:

2750

Bien, je donnais mon propre exemple. Moi par exemple, sur ma terre, je pourrais faire un développement résidentiel, ouvrir une rue, et mettre quarante (40) ou cinquante (50) maisons dans un cadre naturel formidable.

2755 Évidemment, avec vingt-cinq (25) éoliennes dans le paysage sur les sommets et les crêtes autour de chez moi, c'est certain que plus personne va vouloir acheter des résidences secondaires dans ce secteur-là. Ça va devenir inintéressant, ça va devenir un secteur industriel avec des petites hélices qui gigotent en haut des montagnes. Il y a rien de naturel là.

2760 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Dans votre présentation, vous nous dites que vous avez été notamment en Gaspésie où vous avez été témoin des premières expériences avec les éoliennes géantes. C'était dans quel contexte?

2765 **PAR M. LAURENT DUMAS:**

2770 Ah bien, disons à l'époque, j'habitais à Cap-Chat où il y a eu la première éolienne géante, je crois, qui était la plus grosse à l'époque dans le monde, et qui était une éolienne à axe vertical qu'on appelait Éole.

Et par la suite, il y a eu un parc éolien avec des éoliennes classiques, des hélices à trois (3) pales, qui est toujours là présentement. Donc j'ai vu à peu près la façon dont les choses se déroulaient, comment les gens s'étaient fait arnaquer en signant des baux à des tarifs ridicules.

2775 J'ai vu également les nuisances que ça cause aux voisins, le bruit de fond, comment dire, les interférences électromagnétiques dans les appareils de télécommunication, bon, les récepteurs TV, radios, ainsi de suite.

2780 Donc c'est des choses qui sont vécues là-bas, que ça fait partie du vécu des gens.

2785 Puis je crois que deux (2000 \$) ou trois mille piastres (3000 \$) de redevances par année pour un bail de location pour installer une éolienne, souvent les gens réalisent pas, mais comme ici, au Massif du Sud, dix mille dollars (10 000 \$) dans vingt (20) ans, ça va valoir à peu près l'équivalent de six mille-six mille cinq cents dollars (6000 \$-6500 \$) actuellement, tout dépendant de l'inflation.

2790 Donc en définitive, les propriétaires de terres sur les sommets et sur les crêtes feraient plus d'argent s'ils vendaient aujourd'hui leur terrain à deux (200 000 \$) ou trois cent mille dollars (300 000 \$) que recevoir dix mille dollars (10 000 \$) pour une éolienne pendant vingt (20) ans.

Au bout de vingt (20) ans, ils auraient plus d'argent s'ils vendaient tout de suite avec un bon prix évidemment, parce qu'ils vont ramasser l'intérêt pendant vingt (20) ans.

2795 Et ça, j'explique ça plus en détail dans mon mémoire.

PAR LE COMMISSAIRE:

2800 Oui. Mais je pense que là, on va avoir droit à un rectificatif du promoteur, parce que les montants sont supposés être indexés.

Je sais pas si ça faisait partie de votre raisonnement, là, mais je pense que le dix mille dollars (10 000 \$), même si vous le jugez trop faible, je pense qu'il va être indexé.

2805 **PAR M. LAURENT DUMAS:**

À quel taux?

PAR LE COMMISSAIRE:

2810 C'est plus ou moins précisé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2815 C'est Statistiques Canada, le taux d'inflation annuel.

PAR M. LAURENT DUMAS:

2820 Le taux d'inflation, ah! Vous voyez, j'avais pas cette information-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

2825 Vous faites aussi la part des choses un peu dans votre mémoire en ce qui a trait au ruisseau à l'Eau Chaude, aux crues puis aux problèmes d'érosion.

Oui, allez-y!

PAR M. LAURENT DUMAS:

2830 Oui, bien, effectivement, à cause du déboisement si important qu'il y a eu dans la partie supérieure du bassin versant du ruisseau à l'Eau Chaude, il y a quatre (4) ans, après une pluie assez intense, il y a eu débordement, puis le ruisseau a changé de cours sur mon terrain.

Donc j'avais eu des dommages pour une valeur de l'ordre de dix mille dollars (10 000 \$).

2835 Évidemment, si le projet du Massif du Sud voyait le jour, avec les travaux, le déboisement, ils vont faire les chemins qu'ils vont faire sur les crêtes et les sommets, il est certain qu'il va y avoir une accélération du ruissellement, une augmentation de la charge sédimentaire. Donc l'épisode que j'ai vécu il y a quatre (4) ans risque de se renouveler plus souvent.

2840 Donc évidemment, je demandais que si jamais le projet se construit, je demandais que les promoteurs me dédommagent dans le futur s'il y a d'autres débordements du ruisseau à l'Eau Chaude sur mon terrain, puisque leur projet va contribuer à empirer cette situation-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

2845 Mais ce que je voulais savoir à cet égard-là, c'est de quand dataient ces coûts et puis est-ce qu'actuellement, il y a eu de la plantation ou la forêt est en reprise?

2850 Je sais pas si vous connaissez le portrait du haut du bassin, c'est ça que je voulais valider avec vous.

PAR M. LAURENT DUMAS:

2855 Ah écoutez, bien, en quatre (4) ans, c'est certain qu'il y a de la végétation, il y a une régénération qui pousse tranquillement.

2860 Mais si votre forêt a poussé un petit peu pendant quatre (4) ans, mais que vous faites du déboisement sur les sommets, sur les crêtes, bien, ce que vous avez récupéré de façon naturelle, bien là, vous le perdez avec les nouveaux travaux qui vont être faits.

Donc il va y avoir un effet permanent, parce que les chemins vont rester là, le dégagement autour de chaque éolienne va rester là. Les chemins vont avoir une certaine emprise.

PAR LE COMMISSAIRE:

2865 D'accord, merci monsieur Dumas.

PAR M. LAURENT DUMAS:

2870 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Dumas.

2875

PATRICE PERREAULT

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Patrice Perreault.

2880

PAR M. PATRICE PERREAULT:

Bonsoir.

2885

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur Perreault.

PAR M. PATRICE PERREAULT:

2890

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Je suis résident...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... du Massif du Sud.")

2895

Pourtant, je suis l'actualité régionale avec assiduité.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Ont-ils soudainement...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 4^e paragraphe, dernière ligne, "... et très froide!")

2900

En pleine grosse chaleur l'été, niveau de la rivière très bas, ça m'a impressionné.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 5^e paragraphe, 1^{re} ligne, "C'est avec...")

2905

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 4^e paragraphe, fin, "... dorénavant prises.")

J'ai saisi le sens de l'équation, pas d'habitat égale pas de grive de Bicknell. Elles n'iront pas ailleurs.

2910

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 5^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Lors de la première...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 5^e paragraphe, "... très compliqué à prononcer...")

PAR LE PRÉSIDENT:

2915

C'est parce que je l'avais lu avant.

PAR M. PATRICE PERREAULT:

2920

Il me reste?

PAR LE PRÉSIDENT:

2925

Pas grand temps. Il vous reste à peu près trois (3) minutes, mettons quatre (4), tiens!

PAR M. PATRICE PERREAULT:

2930

En tout cas, ce que je veux dire dans ce chapitre-là, je vais le résumer! C'est que j'ai eu l'opportunité, le 13 juin dernier, d'accompagner une équipe de botanistes, entre autres il y a un botaniste de réputation je dirais internationale, en l'espace de quatre (4) heures, a découvert une plante S1 sur le Mont Saint-Magloire. Une plante S1, c'est une plante extrêmement rare.

2935

Entre autres, en annexe, je vous ai mis une photocopie d'un article de FloraQuebeca. Cette plante-là recherche les abri-sous-roche de serpentine. Je suis étonné quand j'ai lu ça, parce qu'en première partie des audiences, avant les Fêtes, un des fonctionnaires qui était assis à cet endroit, présent, a dit qu'il n'y avait pas de présence de serpentine dans le Parc de Massif du Sud.

2940

Cela me rend donc perplexe et soucieux. Je me dis que si un scientifique a découvert en si peu de temps ces plantes rares, que serait-ce si une étude exhaustive serait effectuée sur ce territoire?

Là, il me reste?

PAR LE PRÉSIDENT:

2945

Deux (2) minutes, allez-y! De toute façon, vous êtes le dernier, ça fait que même si on prend quatre (4) minutes ou cinq (5) minutes, c'est pas vraiment grave, là! C'est juste une partie de mon sommeil qui va être affectée!

2950

PAR M. PATRICE PERREAULT:

OK, merci beaucoup. En passant, je vous remercie encore de nous donner l'opportunité d'exprimer notre opinion.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, "Hydro-Québec")

2955

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 2^e paragraphe, "... déjà décidé?")

Je le sais pas, je me pose des questions.

2960

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "En tout cas...")

FIN DE LA LECTURE (Page 10, dernier paragraphe, dernière ligne, "... je choisis cette dernière.")

2965

Conclusion! Conséquemment, je demande au BAPE de recommander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de créer une aire protégée avec le Parc du Massif du Sud, telle que demandée par Nature Québec et le RésEAU des Montagnes.

Merci beaucoup.

2970

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Perreault. Évidemment, quelques petites questions.

2975

La première est la suivante! Combien de temps vous avez été conseiller municipal? Vous avez été élu en 2005, est-ce que c'était un mandat de deux (2) ans?

PAR M. PATRICE PERREAULT:

2980

Non, c'était des mandats de quatre (4) ans. J'ai été là deux (2) ans, j'ai dû démissionner pour des raisons personnelles après deux (2) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

2985

Est-ce que c'est vous qui étiez l'instigateur de la résolution qu'il y avait eue à l'époque en 2006 où la municipalité disait qu'elle était en défaveur de la construction d'un parc éolien?

PAR M. PATRICE PERREAULT:

2990

Je le sais pas, il faudrait vérifier dans les minutes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2995 Mais est-ce que vous pourriez nous parler de la discussion peut-être qu'il y avait eu à ce moment-là au niveau du conseil?

PAR M. PATRICE PERREAULT:

3000 Bien, le conseil à cette époque-là était unanime contre l'avènement d'un projet éolien dans la paroisse de Saint-Luc-de-Bellechasse, l'ensemble du conseil était unanime.

PAR LE PRÉSIDENT:

3005 Et qu'est-ce qui a fait changer d'idée?

PAR M. PATRICE PERREAULT:

Je le sais pas, il faudrait leur demander à eux, là.

3010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3015 OK. À un moment donné, à la page 3 de votre mémoire, vous dites: "Permettez-moi de douter de l'embauche d'un bûcheron, mais je crois que ce serait plutôt une bûcheronne", pourquoi vous dites ça?

PAR M. PATRICE PERREAULT:

Ah, vous savez pas c'est quoi une bûcheronne?

3020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non.

PAR M. PATRICE PERREAULT:

3025 Ah, OK! Je pense que tout le monde dans la salle le sait.

PAR LE PRÉSIDENT:

3030 Bien moi, je le sais pas.

PAR M. PATRICE PERREAULT:

3035 C'est une machine! D'après moi, une machine va faire toute la job au Parc du Massif du Sud. On se leurre pas, il y aura pas cent (100) bûcherons qui vont travailler là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3040 Je me coucherai pas niaiseux à soir, j'ai appris quelque chose!

PAR M. PATRICE PERREAULT:

OK, je suis désolé, je pensais que vous saviez.

3045 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, c'est ça que je dis, je me coucherai pas niaiseux, j'ai appris quelque chose. J'aurais dû le demander à mon collègue, il le savait!

3050 Un petit peu plus bas, toujours dans la même page, vous dites qu'heureusement que vous étiez là, parce que sinon, il aurait pu se produire d'autre chose, parce que s'il y avait pas eu votre groupe pour porter plainte au MRNF – est-ce qu'il y a eu des actions qui ont été prises par le MRNF?

3055 **PAR M. PATRICE PERREAULT:**

Des actions?

PAR LE PRÉSIDENT:

3060 Lorsque vous parlez:

3065 "J'ai vu de la vase qui se déversait directement sur les petites truites dans le ruisseau se jetant dans la rivière Boeuf, il s'agit, à mon avis, d'un événement qui aurait dû être mieux encadré, car je me demande ce qui aurait pu se produire s'il y avait eu personne de notre groupe pour porter plainte au MRNF."

Vous savez pas, il y a personne qui a porté plainte?

3070 **PAR M. PATRICE PERREAULT:**

Non, non, non, on a porté plainte au MRNF.

3075 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous savez pas...

PAR M. PATRICE PERREAULT:

3080 Bien, je peux pas vous répondre à ça, parce que je l'ignore. Mais mon ami le sait, si vous voulez avoir la réponse, je peux demander à mon ami de venir répondre à ma place.

PAR LE PRÉSIDENT:

3085 Bien, pourquoi pas. Si vous pouvez venir et vous présenter. Évidemment je sais que c'est monsieur Chabot, probablement Jean-Pierre?

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

3090 Ça va de soi, monsieur Lafond.

PAR M. PATRICE PERREAULT:

3095 On était ensemble cette journée-là, puis il pleuvait, puis une pelle mécanique faisait des travaux pour aménager un chemin, un chemin déjà existant en pleine pluie, en pleine période de frai, puis les eaux de ruissellement coulaient dans un petit ruisseau qui est un affluent de la rivière Boeuf, puis il y avait des petites truites, des alevins, c'est ça.

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

3100 C'est ça. C'est que Daaquam Lumber faisait un tronçon de chemin qui était prévu avant leurs travaux d'ailleurs, pour rejoindre un secteur dans le coin, je sais pas si ça vous dit quelque chose, le chemin du mâât éolien PM1, à l'ouest du parc régional, pour y faire des coupes.

3105 Puis ce chemin-là a été fait, lors de pluies, au mois de septembre, à la limite de la période du 15 septembre, là ou normalement il y a plus de travaux qui doivent se faire d'excavation.

3110 Puis la façon dont ça s'est fait, c'est sûr qu'il y avait le déplacement de beaucoup de sédiments, puis c'est un ancien chemin qui était devenu un ruisseau, puis ils refaisaient le chemin dans le ruisseau, en fin de compte.

PAR LE PRÉSIDENT:

3115 C'est pas là l'objet de la question, monsieur Chabot.

Ma question était la suivante! Quelles ont les actions qui ont été prises par le MRNF?

PAR LE COMMISSAIRE:

3120 Est-ce que c'est le cas qui a été débattu en première partie où vous aviez vos photos, puis le MRNF...

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

3125 C'est-à-dire qu'il y a eu un autre cas. C'est qu'il y a eu ce cas-là, puis le 10 octobre, si je me souviens bien, il y a eu les travaux. Saint-Laurent Énergies a emprunté un chemin en aval pour aller installer un mât de mesure de vent, puis il pleuvait aussi.

3130 Puis depuis, il y a eu des pluies suite à ça, il y a eu des pluies qui ont délavé le chemin de Daaquam Lumber, qui ont aussi nettoyé une partie des travaux qui ont été faits, puis il y a des sédiments présentement dans la rivière Boeuf, en amont.

3135 En aval de ces travaux-là, il y a des sédiments qui ont recouvert tous les sites d'alevinage. Puis il est supposé même d'y avoir des suites à ça données par le MRNF, mais je suis pas capable d'avoir d'information, parce que normalement, ces informations-là sont pas disponibles tant qu'il y a pas eu, il y a rien de publié ou qu'il y a pas eu de suites à ça.

3140 Mais il y a des démarches de faites dans ce sens-là. Puis les travaux, les deux (2) travaux ont résulté que lors d'une grosse pluie, postérieure à ces travaux-là, ils ont colmaté les frayères de l'amont de la rivière Boeuf.

PAR LE COMMISSAIRE:

3145 D'accord. Mais on parle bien de l'événement de pluie dont vous nous avez parlé en première partie?

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

3150 Non. Oui! Oui, cet événement de pluie là, puis là, une autre pluie qui est arrivée environ deux (2) semaines plus tard.

PAR LE COMMISSAIRE:

3155 D'accord.

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

Suite à ces travaux-là.

3160 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK. On va arrêter là, on continuera demain soir.

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

3165 D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE:

3170 Sinon, vous allez perdre des questions.

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

3175 D'une façon ou d'une autre, j'en fais même mention dans mon mémoire, je pourrai revenir dessus demain.

PAR LE PRÉSIDENT:

3180 Parfait, merci monsieur Chabot.

On va continuer avec vous, monsieur Perreault!

3185 Vous dites qu'avec un groupe de botanistes dont monsieur Jean Faubert, spécialiste émérite, il a trouvé une plante. Est-ce que monsieur Faubert a averti le MDDEP de la localisation de la plante?

PAR M. PATRICE PERREAULT:

3190 Oui, il est supposé. Quand il fait une découverte semblable, il est supposé remplir une fiche qu'il remet au ministère concerné.

Il l'a sûrement fait. Moi, j'étais juste accompagnateur. Je sais qu'il m'avait dit que normalement il fait cette démarche-là quand il fait une découverte scientifique.

3195 Monsieur Haemmerli?

PAR LE COMMISSAIRE:

3200 Non, ça va.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Perreault.

3205 Est-ce qu'il y a des rectificatifs ce soir? Aucun rectificatif. Merci madame Olivier.

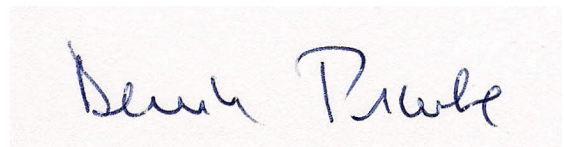
Merci pour les gens qui sont dans la salle. Nous allons terminer pour ce soir et nous continuerons demain après-midi à compter de treize heures trente (13 h 30).

3210 Bonne fin de soirée.

3215 SÉANCE AJOURNÉE AU 27 JANVIER 2011 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3220



DENISE PROULX, s.o.